

Séance de la soirée du 9 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 9 décembre 2008 à 19 h
Place de Ville
770, boulevard Laure, local 520
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2008	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS	4
M. Sylvain Brisson	
M. Jacques Parent	
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU LAC-DAIGLE.....	5
M. Roberto Stéa	
M. Dany Levesque	
CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION.....	16
M. Donald Fortin	
M. France Hudon	
PARTI VERT DU CANADA ET DU QUÉBEC.....	20
M. Jacques Gélinau	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE	
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE	31
M. Michel Jean	
M. Charles Cusson	
REPRISE DE LA SÉANCE	
JEUNE CHAMBRE DE MANICOUAGAN.....	42
Mme Josée Parisée	
M. Patric Frigon	
CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES	
DU SECTEUR OUEST DE LA CÔTE-NORD	48
M. Jean Daniel Ngatcha Kuipou	
GROUPE-CONSEIL TDA.....	54
M. Sylvain Brisson	
M. Jacques Parent	
CONSEIL CENTRAL DE LA CÔTE-NORD CSN.....	57
M. Réjean Bradley	
SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION	58
M. Daniel Green	
DROIT DE RECTIFICATION	
HYDRO-QUÉBEC	69
M. Benoit Gagnon	
MOT DE LA FIN	71

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le
Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec.
Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission sur Internet par le
10 biais de la Webdiffusion.

Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'examen conjoint qui a la
responsabilité de réaliser le mandat d'enquête confié au BAPE par la ministre du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, ainsi que le mandat confié
15 par le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur John Baird à l'époque, conformément à
l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Je suis secondé par messieurs Jean-Guy Beaudoin et Louis Dériger qui agissent à titre
de commissaires.

J'aimerais rappeler que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale
coopérative par deux (2) paliers de gouvernement, soit les gouvernements du Québec et du
Canada qui auront tous deux (2) à produire des avis ou des recommandations sur le projet selon
leurs champs de compétence respectifs.

C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui
effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur
la qualité de l'environnement du Québec et de la Loi canadienne sur l'évaluation
environnementale. La Commission d'examen réalise son mandat simultanément au mandat de
25 la commission du BAPE qui est composée de monsieur Dériger et de moi-même. Aux termes de
leurs travaux, le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la Commission. À titre
d'analystes, mesdames Édith Bourque et Anne-Marie Gaudet soutiennent les travaux de la
35 Commission durant tout son mandat. Comme mesdames Isabelle Bernier-Bourgault et Sarah
Devin, ainsi que monsieur Jasmin Bergeron et Jean Roberge, qui agissent à titre d'analystes
mais qui ne sont pas sur place.

À l'arrière de la salle, vous avez la gestionnaire de la Commission, madame Maryse
40 Pineau. Les conseillers en communication, vous avez madame Danielle Hawey et monsieur
Nicholas Girard, ainsi que la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique
Gélinas. Nous avons également, bien entendu, je dois souligner le travail de madame Marie
Anctil qui agit à titre d'agente de secrétariat pour la Commission mais qui n'est pas ici ce soir.

45 Nous avons également en support le personnel du Centre de services partagés du Québec, messieurs Daniel Buisson responsable de la logistique, Michel Filteau responsable du son, et Jean Métivier responsable de la logistique pour la production simultanée en innu. Nos traducteurs sont messieurs Clément Rock et Zacharie Mollen.

50 Mentionnons enfin que ce qui est dit en audience est enregistré et que le service de retranscription est assuré par madame Denise Proulx, sténographe officielle.

55 Nous avons tenu du 27 au 30 octobre derniers à Havre-Saint-Pierre la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses impacts.

60 Nous avons abordé la deuxième partie de l'audience publique la semaine dernière à Mingan ainsi qu'à Havre-Saint-Pierre. Cette deuxième partie a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

65 Maintenant, je vais brièvement expliquer le déroulement de la séance qui est le suivant: j'appellerai dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire, si ce n'est pas déjà fait, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

70 Je vais demander aux participants qui présentent un mémoire, de limiter leur intervention à environ quinze (15) minutes, afin de nous permettre d'échanger avec eux par la suite. Après chaque présentation, donc la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer des éléments contenus dans le mémoire.

75 Je rappelle que la Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments contenus dans les mémoires. De plus, il ne faudrait pas interpréter cet échange comme étant révélateur de la position future de la Commission sur le projet.

80 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources, qui étaient présentes activement en première partie de l'audience publique, n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

85 La séance de ce soir est la sixième de neuf (9) séances que tiendra la Commission pour entendre votre opinion. Ce soir, nous avons une dizaine de présentations à l'horaire. Les séances se poursuivront demain à compter de onze heures (11 h) et en après-midi à compter de treize heures trente (13 h 30), ainsi qu'en soirée à compter de dix-neuf heures (19 h).

90 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ainsi qu'aucune mesure ou signe de manifestation d'approbation ou de désapprobation.

95 Il est important de mentionner que tout comme le promoteur et les personnes-ressources qui sont présentes, vous avez la possibilité de faire une rectification des faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits énoncés pendant les séances de l'audience et non pas à réagir sur des opinions. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

100 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle par madame Hawey. Les personnes inscrites au registre de rectification seront invitées à faire leur intervention à la fin de chacune des séances. Leurs propos devront être brefs et factuels bien entendu. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

105 Je vous rappelle que le mandat de la Commission a débuté le 27 octobre dernier et est d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE et celui de la Commission d'examen conjoint seront remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 27 février 2009.

110 Dans les prochaines semaines, les transcriptions des séances de la deuxième partie de l'audience publique, les mémoires, incluant ceux qui ne sont pas présentés publiquement auprès de la Commission, de même que toute nouvelle information obtenue par la Commission, seront rendus publics dans le site Web du BAPE, sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, dans les centres de documentation permanents, ainsi que dans les centres de consultation ouverts dans la région.

115 Vous pouvez vous adresser au personnel de la Commission à l'arrière de la salle pour obtenir les coordonnées de ces centres régionaux.

120 Alors sans plus tarder, je vais maintenant débiter la présentation en invitant les personnes inscrites.

125

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC

130

PAR LE PRÉSIDENT:

135

Selon mon registre, les personnes maintenant qui sont inscrites en premier sont l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, messieurs Sylvain Brisson et Jacques Parent que je vais inviter à venir s'asseoir ici à la table des intervenants.

Alors messieurs, bonsoir, je vous donne la parole.

140

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

145

Je me présente, Sylvain Brisson. Pour ce soir, je remplace à pied levé madame Johanne Desrochers qui devait être ici, sauf qu'il y a de la mauvaise température à Montréal, donc elle n'a pas pu prendre l'avion. Et considérant que j'avais un mémoire à présenter plus tard dans la soirée, elle m'a demandé de la remplacer.

Donc je suis Sylvain Brisson du Groupe-conseil TDA. Le Groupe-conseil TDA est membre de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, l'AICQ.

150

Et m'accompagne Jacques Parent qui est ingénieur du Groupe-conseil TDA également.

Je dois vous dire que le mémoire, on l'a eu voilà peut-être une heure, ça fait que vous excuserez s'il y a des petits dérapages, mais on va faire de notre mieux.

155

Bonsoir messieurs les Commissaires! Après avoir brièvement positionné notre association, je toucherais plus particulièrement un des aspects environnementaux soulevés dans notre mémoire, de même qu'aux divers effets de levier économique que représente le projet et enfin, pour terminer, avec notre conclusion.

160

Tout d'abord, la présentation de l'AICQ, AICQ pour Association des ingénieurs-conseils du Québec!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "L'Association...")

165

FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième paragraphe, fin, "... nord-côtières.")

Et pour son économie, car la région peut offrir aux industries qui souhaiteraient s'y établir un avantage concurrentiel indéniable grâce à ses ressources spécialisées.

170

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, "Aujourd'hui...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, deuxième paragraphe, milieu, "... souvent étrangères.")

175 Ce que l'expérience passée nous montre, c'est qu'il est essentiel que le développement hydroélectrique au Québec se fasse suivant une cadence régulière. Cela est valable pour l'ensemble des intervenants concernés qui, grâce à une utilisation continue des ressources, préserve l'expertise disponible et l'améliore sans cesse. C'est ce qui nous permet entre autres de maintenir notre compétitivité sur les marchés internationaux.

180 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, troisième paragraphe, "Du point de vue...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, troisième paragraphe, quatrième ligne, "... du génie.")

185 Et de l'environnement. Par exemple, dans les années soixante-dix, alors que l'environnement est devenu un enjeu important dans la conception des ouvrages, les mesures d'atténuation environnementales sont devenues de plus en plus sophistiquées et ont donné lieu à certaines premières mondiales.

190 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11 dernier paragraphe, "Les compétences québécoises...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin)

On vous remercie beaucoup.

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour votre présentation. Bien entendu, j'aurais eu une petite question, mais comme vous remplacez à pied levé les auteurs du mémoire, donc je la poserai pas.

200 Mais je vous remercie néanmoins de pouvoir avoir pu présenter ce mémoire au nom de ses auteurs originaux qui n'ont pas pu se déplacer de Montréal, compte tenu de la température.

Alors je vous remercie et bonne soirée.

205

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU LAC-DAIGLE

PAR LE PRÉSIDENT:

210

Nous allons maintenant inviter l'Association communautaire du Lac-Daigle, messieurs Roberto Stéa et Dany Levesque à s'avancer.

Bonsoir messieurs, à vous la parole.

215 **PAR M. ROBERTO STÉA:**

Mon nom est Roberto Stéa, je suis président de l'Association communautaire du Lac-Daigle, et je suis accompagné de monsieur Dany Levesque qui est biologiste.

220 Merci à tous de nous donner l'opportunité de venir présenter un mémoire dans le cadre de ces audiences publiques.

Je vais commencer par la présentation de l'organisme!

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "L'Association communautaire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, quatrième paragraphe, fin, "... environnement immédiat.")

230 Je tiens à mentionner, concernant l'intérêt porté au projet, qu'on va vous entretenir ce soir concernant un aspect du projet, c'est-à-dire la ligne de transport hydroélectrique, mais pas nécessairement les installations de barrages.

Autrement dit, on n'a pas nécessairement d'opinion sur les barrages en question, mais plus spécifiquement sur le tracé de la ligne.

235 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, cinquième paragraphe, début, "La proposition...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, cinquième paragraphe, fin, "... la pérennité du secteur.")

240 Et je vais vous faire un bref aperçu de cet historique territorial qui va nous amener finalement au projet de la ligne.

245 Alors vous avez ici une photo du secteur du lac Daigle et on peut remarquer d'entrée de jeu, ici en haut, la présence de trois (3) lignes sept cent trente-cinq (735) kV qui viennent passer tout près du lac. Ce sont les lignes de transport d'énergie déjà existantes qui relient le poste Montagnais au poste Arnaud.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, "À la demande...")

250 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, deuxième ligne, fin, "... du lac Daigle.")**

C'est ce qu'on nous a présenté.

255 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Selon Hydro-Québec...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, milieu, "... l'affluent principal...")

Et en passant, le lac Daigle fait partie du bassin versant de la rivière Moisie.

260 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, milieu, "Les travaux de nivelage...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, fin, "... cette problématique.")

265 Ce qui m'amène à l'autre photo! Alors je vous parlais des impacts qu'il y a eus lors de la construction des trois (3) lignes sept cent trente-cinq (735) kV. Mais ce ne sont pas les seuls impacts qu'on retrouve au lac Daigle.

270 Vous avez ici présentement sur la photo, une photo satellite où on voit ici la ville de Sept-Îles, le chemin qui mène au lac Daigle, et le lac Daigle, je vais agrandir la portion, ici, là! Et voilà.

Alors on remarque ici le tracé des trois (3) lignes sept cent trente-cinq (735) kV qui passent tout près du lac.

275 Mais il y a également d'autres problématiques territoriales qui viennent contribuer à dégrader le milieu, notamment tous les impacts, la plupart des impacts réalisés par le ministère des Ressources naturelles, notamment celui du secteur des mines qui, au cours des années quatre-vingt-dix, aura permis l'expansion de la plus grande sablière au Québec qui est ici au sud du lac Daigle, à l'intérieur de notre bassin versant.

280

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "Ceci a eu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, fin, "... des eaux du lac.")

285 Et je vous dirais qu'il a fallu qu'on travaille très fort, à notre association, pour négocier avec le ministère des Ressources naturelles, afin de faire cesser la progression de cette sablière, et de reboiser en partie l'espace qui avait été détruit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe, "L'environnement...")

290

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... du lac Daigle.")

295 Et pour s'y rendre, bien, il y a eu la construction d'un chemin d'accès ici pour véhicules lourds qui se rend jusqu'à la nouvelle carrière d'exploitation, et on reviendra là-dessus sur ce chemin-là plus tard.

Je vous informe également qu'on n'avait pas été consultés pour ces actions-là, nous, lorsqu'elles ont été réalisées.

300 Également, le ministère des Ressources naturelles secteur Terres a autorisé une compagnie privée à construire un chemin d'accès afin de procéder à des travaux d'exploration minière sur l'uranium, c'est un sujet qui est d'actualité présentement à Sept-Îles.

305 Ces forages pour recherche d'uranium, c'est quelques kilomètres au nord du lac Daigle, et ils ont autorisé la construction d'un chemin d'accès qui part ici, notamment sous vos lignes de transport, et qui se dirige vers le lac Kachiwiss, pour permettre aux véhicules de se rendre à ce site.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, milieu, "Les travaux de...")

310

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, septième ligne, "... plus à l'est.")

315 Toujours en ce qui concerne le ministère des Ressources naturelles secteur Forêt, je vous rappelle que notre territoire du lac Daigle, on est à l'intérieur d'un CAAF, un contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier qui a été attribué à une compagnie forestière. On avait demandé, nous, à nous exclure, le secteur du lac Daigle, du CAAF, et cette demande nous a été refusée. Donc on demeure encore à l'intérieur d'un CAAF.

320 Et finalement, bien, on travaille actuellement avec la MRC des Sept-Rivières, en collaboration avec la MRC des Sept-Rivières, sur une étude sur le bassin hydrique. Parce que vous comprendrez que lorsque vous êtes des résidents sur le bord d'un lac, alors tout ce qui concerne la qualité de l'eau, c'est une préoccupation primordiale.

325 Et on a réussi à travailler de concert avec la MRC, afin de réaliser une étude sur l'analyse du bassin versant, qualité du régime hydrique également, et on attend le dépôt de ce rapport-là, à l'intérieur duquel on retrouvera des recommandations quant aux divers aménagements des solutions à proposer pour conserver un apport d'eau dans le lac.

330 Ça m'amène à vous parler des préoccupations des citoyens à l'égard du projet!

330

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "L'historique...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... leurs intérêts...")

335 C'est pourquoi on est ici ce soir.

On est préoccupés, nous, au plus haut point, par l'avènement d'une nouvelle ligne de transport d'énergie sur le secteur du lac Daigle.

340 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, troisième ligne, "Nos préoccupations...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, quatrième paragraphe, fin, "... la volonté du milieu.")

Et je céderais la parole à monsieur Levesque pour continuer.

345 **PAR M. DANY LEVESQUE:**

Oui. Alors je sais pas comment il reste de temps, alors bonsoir messieurs les Commissaires!

350 Pour faire suite justement aux propos de mon collègue, la population du lac Daigle est contre le projet de raccordement d'une nouvelle ligne à haute tension dû à la proximité du projet. Alors pourquoi!

355 Ces interventions se passeront à l'intérieur des limites du bassin versant du lac Daigle et des limites de protection visuelles. Donc c'est quelque chose qu'on va voir en tout temps de façon permanente.

360 Également pour les enjeux environnementaux qu'elle suscite, soit entre autres une perte additionnelle d'habitats fauniques et d'écosystèmes existants.

Ce projet engage par le fait même un déboisement du sol et une disparition permanente d'une partie de la végétation au sud du lac Daigle, jumelé à un nouveau champ magnétique tout près d'un site de villégiature, il en va de soi.

365 Alors ce projet contribuera à une diminution de l'aspect esthétique et visuel du paysage de façon permanente.

370 En 1990, il y a eu un reboisement massif d'épinettes noires au sud du lac, dans le même secteur où le projet de raccordement doit avoir lieu. Ce reboisement couvre approximativement une superficie de quatre (4) fois celle du lac Daigle.

375 Alors il risque d'y avoir une destruction de la matière ligneuse à cet endroit-là, d'autant plus, avec la photo que vous avez devant vous, c'est une forêt, comme j'ai dit, à peu près tout près d'une vingtaine d'années.

380 Donc pour ça, nous, on est contre, parce qu'évidemment, surtout qu'au niveau de l'emprise que ça exige, je pense que la nouvelle ligne qui devra passer, je pense que c'est une emprise de cent cinquante mètres (150 m) de large par X kilomètres de long. Donc il va y avoir une matière ligneuse qui va être défrichée, là. Alors c'est à tenir compte.

L'impact le plus important du projet demeure aussi la perte de ressources naturelles, d'espaces verts et de l'appauvrissement du milieu qui est déjà fortement altéré par les initiatives passées.

385 La perte d'habitats fauniques aura un impact sur la petite faune, donc diminution des prises par les utilisateurs. On parle ici de colletage, on parle de trappage en période hivernale.

Si le projet a lieu, c'est donc quatre (4) lignes de transport d'énergie de sept cent trente-cinq (735) kV qui seront à l'intérieur d'un corridor de moins de mille mètres (1000 m) sur un axe nord-sud. Je sais pas si on peut voir une image, une vue aérienne!

Donc on voit ici sur l'image le corridor existant en haut, et puis en bas complètement de la photo, le futur corridor où passe le fameux reboisement.

395 Nul doute que le tracé retenu par Hydro-Québec perturbera durablement le paysage et privera aux citoyens ce qu'ils sont venus chercher au lac Daigle, soit la beauté et la quiétude des lieux.

400 Ainsi, par ce projet, nos craintes d'une dévaluation de la valeur immobilière des résidences ainsi qu'une diminution de la qualité de vie associée à une perte de jouissance ne pourront qu'augmenter au sein de la communauté.

405 Il y a d'autres conséquences, messieurs les Commissaires, directement reliées avec le fameux corridor qu'on voit en haut sur la même photo. La mise en chantier et le déboisement du raccordement de 1970 que vous voyez présentement a nécessité une ouverture d'un corridor de trois cents mètres (300 m) de large, constituant l'emprise nécessaire au projet sur à peu près cinq kilomètres (5 km) de longueur, toujours à l'intérieur du bassin versant, d'accord!

410 Alors il y a eu une importante perte de végétation et d'habitats fauniques.

Si on peut voir toujours sur la photo, on voit le chemin qui ceinture le lac Daigle, toujours en haut, on s'aperçoit qu'il y a une bande végétale qui est inexistante. La bande végétale, alors cette bande végétale là est inexistante, aurait dû y être, pour couvrir au moins l'effet sonore des lignes à haute tension, c'est-à-dire tout au moins le crépitement qu'on a de façon sans cesse.

415 Parce qu'il faut pas oublier, ce n'est pas une ligne, mais bien trois (3) lignes triphasées de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), ce qui se fait de plus performant à l'heure actuelle.

420 Alors il y a eu la disparation à ce moment-là de plusieurs centaines de mètres cubes de forêt dans le bassin versant du lac Daigle, et ce déboisement couvre une superficie d'environ un point deux kilomètre carré (1,2 km²), d'accord!

425 Alors si vous voulez, c'est deux (2) fois la superficie du lac Daigle qui a été coupée juste dans ce corridor.

Alors si jamais des fois vous voulez y aller avec les chiffres, je vous suggère d'aller vous référer au point 2 de l'annexe 1 du mémoire, les chiffres sont à l'appui.

430

Alors d'autre part, le raccordement de ce réseau a diminué la capacité d'évacuation de l'affluent principal, ce que mon collègue expliquait tout à l'heure, donc difficulté de l'eau à suivre son parcours original.

435

Les débits de coupe de l'époque et les sphaignes et les matières organiques sont venus envahir progressivement le milieu, donc ça a engorgé le milieu, si vous voulez, donc une petite veine d'eau qui coulait à l'époque, et même il y a pas si longtemps, dans le secteur.

Oui, on va y revenir pour la prochaine photo!

440

Donc forcément, il y a une réduction des eaux vers le lac Daigle. Oui, maintenant, il y a le débroussaillage de façon périodique qu'Hydro-Québec fait en dessous des lignes de transmission.

445

Alors ici, ce qu'on voit, c'est une photo qui a été prise en 2007. Le travail a été mal exécuté par les débroussaillieurs. Il y a des débris de coupe qui jonchent plusieurs petits ruisseaux, dont vous en avez un; on a de la difficulté à voir justement le ruisseau, tellement que c'est jonché de branches mortes et de déchets de coupe.

450

Donc pour vous situer un peu, il y a une calvette de douze pouces (12 po) qui est à l'entrée, on ne la voit pas présentement, et normalement, ça coule en direction du lac Daigle.

Les autres conséquences, vous savez que la population du lac Daigle est déjà aux prises avec un corridor énergétique à moins de cent vingt mètres (120 m) des habitations les plus près. Alors on voit ici sur la photo, on parle pas évidemment du plan d'eau comme tel, mais des habitations.

455

Le corridor comprend, comme j'ai mentionné tout à l'heure, trois (3) lignes de sept cent trente-cinq (735) kV avec une secondaire de cent soixante et un kilovolts (161 kV).

460

Nous ignorons les effets à long et moyen termes sur la santé humaine et les conséquences sur la population du lac qui vit pratiquement au dessous de ces lignes, évidemment avec le bruit de friture.

Comme je mentionnais tout à l'heure, il y a pas de bande végétale afin d'atténuer l'effet sonore dans le secteur mentionné.

465

Ces impacts, mentionnons aussi la réduction et la disparition de certains milieux humides, parce qu'évidemment, en dessous des lignes de transmission, souvent on va rencontrer des étangs, des mares, des fonds de rivières et tout ça.

470 Donc il y a l'accroissement aussi de l'intensité du champ magnétique qu'on n'a pas parlé
vraiment encore présentement, donc on sait qu'en hiver il y a une meilleure conductance sur les
lignes, alors évidemment, ça augmente l'intensité.

475 Donc monsieur le Président, nous autres, ces infrastructures dégradent le paysage,
notamment parce qu'elles sont construites à l'intérieur du bassin versant du lac Daigle et de ses
limites visuelles et n'ont pas leur place à proximité d'un site de villégiature.

Je finirais en vous disant qu'il y aurait peut-être une suggestion, une voie de
contournement.

480 Alors la solution retenue est une voie de contournement qui existe à partir de l'exploitation
d'une sablière au sud-ouest du lac en direction d'une gravière au sud-est qui est aussi en
exploitation présentement.

485 Donc ce qu'il y aurait de bénéfique dans cette suggestion, c'est que ce serait à l'extérieur
des limites de protection visuelles, donc on les verrait pas; à l'extérieur des limites du bassin
versant et à bonne distance des habitations et des champs magnétiques.

Alors ceci dit, je laisse le mot de la fin à monsieur Stéa pour les commentaires.

490 **PAR M. ROBERTO STÉA:**

Bien c'est ça, comme monsieur Levesque l'a expliqué, je pense que notre plus grande
préoccupation, ce sont les problèmes de santé potentiels reliés à la présence de lignes haute
tension. Quelles sont les conséquences de vivre à proximité de trois (3) lignes sept cent trente-
495 cinq (735) kV au nord et d'une quatrième au sud, quelles sont les conséquences de vivre, dans le
fond, encerclé de lignes de tension, c'est quelque chose qui nous préoccupe principalement.

500 Et également tout l'aspect de la dévaluation des propriétés. Je vous ai présenté tantôt la
plupart des interventions qui ont été effectuées dans le secteur de façon anarchique et sans
nécessairement nous consulter.

505 Alors si on ajoute à cela le tracé que vous proposez ici en rouge, que nous on trouve qu'il
passe quand même très proche du lac, ne serait-il pas possible de revoir ce tracé-là et de le faire
passer où il y a déjà eu des interventions humaines, notamment le chemin d'accès ici qui part de
la sablière et qui s'en va – on le voit pas nécessairement sur la carte, mais je vous parlais tantôt
que le ministère des Ressources naturelles a autorisé ici un bail d'exploitation pour une carrière
qui est située à l'est du lac et on y a fait un chemin d'accès ici. Le promoteur a fait un chemin
d'accès pour se rendre là jusqu'à cette carrière-là.

510 Alors ne serait-il pas possible de déplacer le corridor, la ligne de transport, de façon à ce
qu'elle suive déjà les infrastructures existantes qui ont été déboisées et aménagées, de façon à

conserver ce qui reste à l'intérieur du bassin versant, sans nécessairement tout détruire de nouveau?

515 Ça complète notre présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors messieurs, je vous remercie pour la présentation.

520

Bien entendu, la Commission vous a permis de faire votre présentation, cependant je dois souligner que le mandat de la Commission actuellement porte uniquement sur le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

525

Donc le mandat de la Commission ne porte pas sur les lignes de transmission qui seraient nécessaires pour raccorder le projet au poste Arnaud par exemple.

530

La Commission – par ailleurs, on sait que ce type de projet là est normalement assujetti à sa propre évaluation environnementale et qu'éventuellement, s'il y a des demandes d'audiences publiques par exemple, une commission notamment du BAPE serait amenée à siéger sur le projet, dans un contexte comme ça – ça fait que la Commission actuelle non plus ne peut pas dire des choses dans son rapport sur le complexe hydroélectrique qui pourrait éventuellement contraindre une commission.

535

Donc la Commission ne peut pas faire d'analyse d'impact sur la ligne, malheureusement, et ne peut pas faire des propositions, compte tenu que c'est hors mandat. On n'a vraiment pas le choix.

540

Ce que la Commission éventuellement peut faire, on va examiner ça. La Commission peut transporter vos préoccupations, mais sans faire de suggestions, donc sans faire d'analyse fine, à savoir est-ce que vous avez raison ou pas, mais la Commission peut effectivement dire, bien, on a eu des préoccupations en audience publique portant sur des aspects liés à la ligne, alors humblement, on les soumet à l'attention des autorités à ce sujet-là.

545

C'est le genre de chose qu'on peut faire. Mais vous comprenez qu'en aucune façon, notre Commission va dire quoi faire à une future éventuelle commission du BAPE.

C'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

550

PAR M. ROBERTO STÉA:

Oui, sauf que pour nous, un projet d'aménagement hydroélectrique doit être vu comme un tout, et on trouve ça un peu déplorable, le fait que les audiences publiques ont sectionné en parties l'ensemble, le projet, à savoir d'une part, sur les centrales, oui, soit! Nous, les centrales,

555 on n'est pas touchés par ça, on est touchés quand même par une conséquence de l'aménagement des centrales que sont les lignes de transport.

Et on considère qu'il serait souhaitable d'analyser l'ensemble des impacts. Il y a rien qui nous garantit qu'il y aura des audiences publiques sur la ligne de transport.

560

Et on a l'impression un peu que c'est fait un peu de façon à ce que, bon, on se concentre là-dessus, puis si ça passe, le reste va passer. Un peu comme on a scindé diverses constituantes d'Hydro-Québec, à savoir Hydro-Québec Énergie, Hydro-Québec Transport, Hydro-Québec, bon, s'est scindée en plusieurs entités!

565

Pour nous, je veux dire, il reste un fait, c'est qu'il va y avoir une ligne qui va passer, et on profite de l'occasion pour enregistrer nos préoccupations.

PAR LE PRÉSIDENT:

570

C'est ce qu'on a compris effectivement. Écoutez, ça fait une trentaine d'années que le règlement existe, c'était comme ça, il y a eu plusieurs demandes au courant des années, à l'effet que l'évaluation de tel projet soit coordonnée, c'est-à-dire barrages et lignes par exemple, mais disons qu'il y a jamais eu de modification réglementaire.

575

Ce qui fait que ces projets-là sont clairement scindés dans la réglementation. Ce n'est pas une décision discrétionnaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou du BAPE.

580

Alors plusieurs commissions du BAPE par le passé, au moins une douzaine, douze (12) à quinze (15) ont fait état de cette situation-là, en souhaitant que ces évaluations-là soient mieux coordonnées. Mais disons que le décideur a pas donné suite à ces avis-là.

PAR M. ROBERTO STÉA:

585

Merci monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

590

Juste une question! Dans votre mémoire, vous parlez de rencontres qui ont eu lieu avec Hydro-Québec, rencontres d'information.

Pouvez-vous me dire un peu c'était quoi l'objectif de ces rencontres?

595 **PAR M. ROBERTO STÉA:**

Bien, comme vous pouvez le constater, dans notre introduction, on est très à l'affût de toute intervention qui a lieu sur notre territoire, et on avait entendu parler que les gens d'Hydro-Québec étaient dans le coin pour sensibiliser les gens, présenter le projet, rencontraient les organismes. Et on a profité de l'occasion pour lancer une invitation à Hydro-Québec, afin qu'ils viennent nous rencontrer et nous présenter le projet.

600 Chose qu'ils ont faite. Ils ont accepté de venir nous rencontrer avec des ingénieurs, des spécialistes en environnement.

605

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Ce qu'il est venu vous représenter, est-ce que c'est le tracé retenu ou c'est les options de tracé?

610

PAR M. ROBERTO STÉA:

Ce qu'ils nous ont présenté, c'est ce que vous pouvez voir sur la carte présentement.

615

Je vous dirais que lorsqu'ils ont abordé la question, ils ont dit, bien écoutez, le tracé devrait suivre parallèlement la ligne de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) qui existe présentement, mais étant donné que si on la ferait suivre de façon parallèle, on devrait exproprier des gens, chose que nous ne ferons pas, alors on a plutôt préféré de dessiner un tracé par le sud.

620

C'est comme ça qu'ils nous ont présenté le projet. Et on a tenu à peu près le même discours qu'on tient ici, c'est qu'on trouvait pas ça nécessairement acceptable, ce tracé-là.

625 On souhaitait que le tracé s'éloigne davantage du lac. Ils sont venus à des occasions, et les rencontres étaient très cordiales avec eux, ils nous ont fourni les renseignements nécessaires. Ils nous ont fourni les cartes, toute la documentation requise.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

630 Est-ce qu'il y a d'autres réunions qui sont à venir?

PAR M. ROBERTO STÉA:

Non.

635

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Pour l'instant, il y a pas eu de suite à ces deux (2) rencontres qui ont été effectuées?

640 **PAR M. ROBERTO STÉA:**

Non. Je vous dirais que sur demande, ils sont venus. Bien nous, on s'est concertés, je veux dire, un coup que le projet a été présenté, on sait à quoi s'en tenir maintenant.

645 Alors c'est à nous de se mobiliser et de faire en sorte que nos arguments soient entendus. Et on prendra l'ensemble des moyens à notre disposition pour s'assurer que l'intégrité du bassin versant sera respectée.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

650

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Alors messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

660

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons inviter nos prochains participants, monsieur Donald Fortin du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction.

665

Bonsoir messieurs. Si vous voulez vous présenter.

PAR M. DONALD FORTIN:

670

Bonsoir messieurs les Commissaires, mon nom est Donald Fortin, je suis directeur général du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction international, et je suis accompagné de monsieur France Hudon, adjoint au directeur et responsable pour les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

675

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Messieurs, merci pour votre présentation.

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Dériger.

685

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Dans votre mémoire, vous dites que le Conseil provincial s'engage à tout mettre en œuvre pour aider la région à développer ses compétences, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu plus de quoi il s'agit?

690

PAR M. DONALD FORTIN:

695

Effectivement, c'est que l'industrie de la construction est gérée par la Commission de la construction du Québec qui, elle, a le mandat, en vertu de la loi, de la gestion et de la formation de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Les vingt-sept (27) métiers spécialisés ont de la formation.

700

Nous, en tant qu'association représentative, je suis membre au conseil d'administration de la CCQ ainsi qu'au comité de formation professionnelle; nous avons déjà commencé à regarder les possibilités d'amener de la formation de main-d'œuvre pour les gens de la région, notamment pour les communautés innues.

705

Il y a un centre de formation virtuel qui a été créé à la commission en collaboration avec les communautés autochtones, de façon à faciliter l'accès à la formation de ces communautés-là, et on pense qu'un projet comme celui de la Romaine pourrait nous permettre d'aider aux gens à apprendre à pied d'œuvre et être formés sur le chantier plutôt de les amener dans des centres, puis de les ramener.

710

Et de plus, c'est que le Conseil provincial, nous avons signé une entente, ce qu'on a appelé l'Alliance syndicale, avec la CSN-Construction et la CSD-Construction, il y a trois (3) ans, et c'est nous qui avons été responsables de la négociation des conventions collectives applicables dans l'industrie de la construction pour l'ensemble des travailleurs.

715

Notre alliance a été élargie. Cette année, nous sommes avec le Syndicat québécois de la construction et nous allons débiter les négociations l'automne prochain, et nous avons l'intention de voir s'il y aurait lieu, dans nos conventions collectives, de trouver des aménagements qui permettraient à des jeunes de la région d'accéder au chantier, tout en profitant d'une formation, parce qu'il y a tous les équipements.

720

On sait que former des gens sur des gros équipements mécaniques comme on utilise par exemple dans les barrages hydroélectriques, c'est pas évident dans une école. Ça fait qu'au lieu d'emmener les gens à l'école, on aimerait pouvoir voir s'il est possible d'amener l'école sur les chantiers.

725

Ça fait qu'on a enclenché des discussions avec Hydro-Québec, avec l'Association de construction de routes et grands travaux, puis notre objectif, c'est de faciliter la formation des gens de la région et de la communauté à pied d'œuvre sur le chantier, par des aménagements dans la convention collective.

730

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Est-ce qu'il y a des commissions scolaires qui sont impliquées dans cette formation-là?

735

PAR M. DONALD FORTIN:

Bien, c'est sûr que de la façon dont ça fonctionne dans la formation de la Commission de la construction, c'est que c'est une entente tripartite. Il y a le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et la CCQ.

740

Tous les cours sont gérés par des ententes tripartites, des comités de gestion, et ce projet-là va évidemment devoir être amené aux commissions scolaires qui auront à, soit par des prêts de cartes d'enseignements, par des ententes, dépendamment des métiers, pour tenter de faciliter l'accès de ces jeunes-là au chantier, puis profiter de la formation.

745

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Mais pratiquement, ça peut prendre combien de temps pour qu'un jeune puisse avoir la formation?

750

PAR M. DONALD FORTIN:

Bien, tout dépend. Au niveau théorique, tout dépend des métiers. Il y a des métiers qui prennent plus de temps que d'autres. Un électricien, c'est pas mal plus long.

755

Mais si on parle d'équipements de machinerie lourde, on parle d'à peu près entre cinq (500) et six cents (600) heures pratiques à l'école théorique, avec des programmes de formation de deux mille (2000) heures d'apprentissage en chantier à peu près. On peut parler à peu près de ça.

760

C'est que quand il y a de la formation théorique qui est reconnue, bien, elle est appliquée au nombre d'heures travaillées, donc ça diminue les heures nécessaires à l'apprentissage.

765 La problématique qu'on a avec la machinerie lourde, je fais souvent une farce avec ça, c'est qu'il y a jamais deux (2) sièges sur la même machine. C'est difficile d'avoir un apprenti à pied d'œuvre avec un compagnon.

770 C'est pour ça qu'il faut développer des manières, c'est pour ça qu'on veut voir avec le maître d'œuvre Hydro-Québec s'il y aurait pas lieu d'aménager une façon de travailler pour permettre à ces jeunes-là de pratiquer en même temps qu'ils pourraient faire leur apprentissage.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

775 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Tout à l'heure, vous avez fait allusion aux communautés, donc vos démarches visent à intégrer les travailleurs innus ou les jeunes travailleurs innus qui voudraient participer aux travaux, si j'ai bien compris?

PAR M. DONALD FORTIN:

785 Oui. D'ailleurs à la Commission de la construction du Québec, nous avons embauché une personne à temps plein, bien, pas nous, la Commission, une personne à temps plein qui fait les contacts avec les communautés autochtones, et nous avons adopté une résolution créant ce qu'on appelle un centre de formation virtuel qui circule dans toutes les communautés autochtones, pour voir à faciliter et encourager les jeunes à venir dans la construction.

790 Il faut comprendre que l'industrie de la construction, nous avons actuellement cent quarante mille (140 000) travailleurs actifs, et selon nos évaluations, on va être en manque de main-d'œuvre à compter de 2015 où on n'aura pas assez de main-d'œuvre pour remplacer le "turnover" des baby-boomers qui quittent.

795 Puis avec toutes les annonces qu'on a, puis les projets d'envergure, il y en a qui sont retardés, mais ça va revenir, en tout cas on l'espère, on est en problématique au niveau de la main-d'œuvre. Donc il faut aller voir partout.

800 On veut accélérer l'attrait de l'industrie de la construction à tous les gens qui pourront y adhérer; les communautés autochtones font partie de ça, les femmes font partie de ça, les immigrants, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 Messieurs, je vous remercie pour votre présentation.

PAR M. DONALD FORTIN:

Merci beaucoup.

810

PARTI VERT DU CANADA ET DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Gélinau du Parti Vert du Canada et du Québec.

820

Bonsoir.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

825

Bonjour monsieur Germain, monsieur Dériger, monsieur Beaudoin.

Alors si vous me permettez, je vais faire une petite lecture d'une lettre d'introduction d'à peu près cinq (5) minutes. Naturellement, le document que vous avez en main comprend des documents, des études, des publications, j'ai pas l'intention de lire ça. Je vous ai mis ça pour votre disponibilité, pour étayer ni plus ni moins le mémoire qui a une dizaine de pages.

830

Donc on fera un survol du mémoire suite à la lecture, si vous me permettez.

Alors dans le but de situer le projet de la Romaine, de faire une mise en contexte un peu plus large que ce dont on a assisté jusqu'à présentement!

835

Or la biosphère, la biosphère est malade. Au-delà de nos avancées scientifiques et technologiques, nous sommes en train de tout détruire au sacro-saint nom du dollar.

Nous n'avons qu'à regarder les organismes et individus qui font la queue pour donner leur appui au projet de la Romaine sans même être conscients des importants changements qui s'y produiront.

840

Les paramètres environnementaux permettant la vie, la richesse et la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes comme l'archipel de Mingan sont très précis et très fragiles, souvent subtils qui nous échappent par leur complexité.

845

Ils doivent être analysés dans un ensemble beaucoup plus large que pris dans leurs contextes régionaux.

850 À titre d'exemple, le bassin versant du golfe a essuyé des changements profonds de débits et de paramètres physicochimiques depuis plusieurs décennies. Le manque de compréhension de ces changements nous commande de la prudence, et surtout nous impose une analyse dans un contexte planétaire, la stagnation des océans et zones mortes à l'embouchure des fleuves.

855 Un appauvrissement des écosystèmes est à coup sûr un billet vers l'appauvrissement collectif et la dégradation de la santé des populations. Je citerais comme exemple Haïti, Madagascar, la Corne de l'Afrique et quantité d'autres endroits dans le monde pour qui la déforestation, la destruction des fonds marins et la pollution auront apporté misère humaine et désespoir, sans possibilité de solutions.

860 Plus près de nous, et même sur la Côte-Nord, la déforestation massive et la destruction des fonds marins nous ont apporté des crises sans précédent qui ont augmenté le nombre de sans-emploi, de personnes défavorisées.

865 Nous vivons en désharmonie totale avec la nature, à cause de l'économie, les politiques basées sur l'opportunisme et les vues à court terme de nos générations.

870 Il faut maintenant opérer une transition et rapidement, car c'est maintenant que l'on doit changer le monde, et non pas demain.

875 Les scientifiques de ce monde sont tous d'accord. Le plus grand défi auquel nous devons faire face est la préservation des écosystèmes. Déjà trente pour cent (30 %) des biomes terrestres sont en état de dégradation avancé, et le milieu marin a déjà accumulé plus de quatre cents (400) zones mortes sur la frange des plateaux continentaux où quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la vie marine était présente.

880 Les fleuves et les rivières sont détruits pour des besoins énergétiques de la planète humaine qui tente de se dissocier du lien que nous avons avec la vie et les écosystèmes. C'est une guerre perdue d'avance mais différée dans le temps.

885 Les options ouvertes sont multiples pour cette demande d'énergie au Québec. Et les plus évidentes sont occultées par l'industrie qui est très consciente que de harnacher les dernières rivières n'est plus acceptable, mais qu'il reste une petite fenêtre de réalisation aux termes de cette décennie, avant que l'on interdise définitivement cette pratique.

Faut-il rappeler que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des rivières d'importance sont toutes harnachées? On parle de cent mètres cubes (100 m³/s) et plus.

890 Les évacuateurs de crues devraient servir au turbinage plutôt que de simples régulateurs de débit. La meilleure gestion de l'ensemble du réseau existant, en fonction des précipitations à

l'échelle nationale, est aussi un défi prometteur. On fait une relation avec le réchauffement climatique.

895 L'efficacité énergétique permet aussi de dégager quantité d'énergie pour l'exportation. Nous n'avons qu'à regarder, la nuit, l'éclairage urbain et routier pour se rendre compte que quelque chose ne va pas.

900 De plus, le réchauffement climatique qui ne fait plus de doute et dont nous subissons déjà les effets permettra aussi de faire des économies sur le chauffage, avec des précipitations accrues qui remplissent à volonté les réservoirs existants.

905 Prenons aussi exemple sur certains pays scandinaves qui encouragent le louage des appareils ménagers hyperperformants avec des matrices informatiques branchées sur Internet qui permettent une facturation selon le degré d'utilisation.

910 Bref, le Programme d'action national du Canada fait la promotion et souligne l'importance de protéger les milieux côtiers et marins et de maintenir l'intégrité des écosystèmes favorisant le maintien de ces écosystèmes en santé. Nous avons même une loi provinciale protégeant les milieux humides et les écosystèmes d'intérêt.

915 L'archipel de Mingan et l'embouchure de la Romaine font partie des écosystèmes d'intérêt. D'ailleurs, dans le document que je vous ai donné, vous allez retrouver à la fin du mémoire une carte qui a été faite, c'est la caractérisation et l'importance écologique des différents sites candidats. C'est les sites candidats, je sais pas si c'est une entente internationale, mais bref, c'est dans le but de faire l'inventaire exhaustif de la biodiversité. Ça a été fait dans l'archipel de Mingan.

920 Puis les sites candidats ont été classifiés selon de rouge à vert, dépendamment de leur importance. Et puis, bon, vous pourrez en prendre connaissance.

Les sites à protéger dans l'archipel de Mingan sont définis par Environnement Canada.

925 Alors je trouve dommage d'être obligé de faire ce travail-là, j'aurais aimé que ce soit Parcs Canada qui fasse ce travail-là. Je crois important, considérant qu'il y aura des changements avec le harnachement de la rivière, qu'ils s'inquiètent plus finalement de l'intégrité de conserver la biodiversité dans l'archipel de Mingan plutôt que de s'inquiéter des pylônes qui vont apparaître finalement d'une île quelconque!

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Géliveau, je vous demanderais de pas commenter les mémoires qui ont été entendus la semaine dernière s'il vous plaît.

935 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Pardonnez-moi, c'est plus fort que moi.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je comprends. Ce que je dois expliquer, c'est que si on permet ça, ça voudrait dire qu'on pourrait se retrouver, comme je dirais, en réverbération, c'est-à-dire que l'auteur du mémoire pourrait venir commenter vos propos, alors ça finirait plus.

945 Alors c'est pour ça qu'on demande aux gens d'éviter...

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

950 Je suis tout à fait d'accord avec ça. Je viens de prendre conscience!

Il faut faire une distinction entre énergie renouvelable et énergie verte. Nous sommes entraînés dans une désinformation très bien orchestrée, et selon les intérêts industriels.

955 Il n'y a rien de vert à détruire la Romaine, et les conséquences sont irrémédiables et sans ambiguïté. Qui plus est, il serait très difficile, après une décision favorable à ce projet, de faire des remontrances au Brésil avec sa déforestation massive et la Chine, pour avoir détruit tous ses cours d'eau et fleuves, et tous les pays en émergence et pour lesquels nous sommes des exemples en matière d'environnement.

960 Il est estimé par les plus grands scientifiques du monde que la préservation des écosystèmes rapporte plus de trente-cinq (35) trilliards de dollars en retombées économiques. L'ensemble de l'économie humaine nous rapporte dix-huit trillions de dollars (18 E\$). Il y a là une évidence que nous devons réinventer nos systèmes industriels.

965 Les limites critiques sont atteintes et les besoins ne cessent d'augmenter.

La crise écologique est planétaire et qu'on le veuille ou non, nous sommes à l'ère de l'environnement, et nous devons nous comporter différemment de ce qu'on a fait précédemment.

970 Alors je vais essayer de toucher les points que je considère importants, faire un survol des autres, parce qu'on pourra pas, naturellement, en si peu de temps, passer au travers du mémoire.

975 Donc au niveau de la justification du projet de la Romaine! Ça reste à démontrer selon les indicateurs économiques actuels, sur fond de crise financière et de récession mondiale probable, la demande en énergie devrait régresser au même titre que la régression économique.

980 D'autre part, la nouvelle administration de monsieur Obama démontre la ferme volonté d'atteindre l'autonomie énergétique au cours de la prochaine décennie, et en plus de vouloir intégrer les énergies renouvelables et vertes dans son plan de société. D'ailleurs, les annonces faites des plus grands projets éoliens au monde sur les tables à dessin et la relance de l'industrie solaire et des capteurs solaires à Silicon Valley en font foi et devraient permettre la fermeture de centrales au charbon polluantes, sans apport énergétique exogène.

985 On ne peut donc pas justifier le projet de la Romaine qui a été conçu dans sa totalité pour un marché d'exportation.

990 Les gaz à effet de serre, bien, naturellement, tout le monde dit, bon, on va sauver les gaz à effet de serre. Moi, je voudrais pas quand même lire ça, parce que ça va être trop long, mais je tiendrais à rappeler quand même que selon les indicateurs, des études qui sont somme toute assez récentes, parce que c'est un problème qui est récent, les gaz à effet de serre, donc la fenêtre d'études des gaz à effet de serre nous permet plus ou moins d'avoir une idée claire de ce que c'est.

995 Quoi qu'il en soit, les vingt-huit mille zéro quarante-deux kilomètres (28 042 km) des réservoirs au Québec libèrent à peu près l'équivalent de dix millions de tonnes (10 M t) par année. C'est à peu près dix pour cent (10 %) des émissions québécoises.

1000 Il reste quand même des inconnues, parce qu'on a des études qui ont été faites, comme Saint-Louis et AL en 2000 qui donnaient un chiffre d'à peu près trois cent soixante-quatre grammes (364 g) de CO₂ d'équivalence par mètre carré de surface par an ou Duchemin, en 2000, à peu près dans la même période, qui, lui, dit que c'est à peu près deux cent soixante-cinq grammes (265 g) par mètre carré de surface par an, à plus ou moins cent cinquante (150 g).

1005 Donc c'est sûr que quand on regarde à côté de l'éolien, c'est franchement franchement plus important, parce que l'éolien, ça libère à peu près pas de CO₂, sept (7 g) à quarante grammes (40 g). Mais les études qui ont été faites au niveau des gaz à effet de serre ont pas pris certains paramètres en compte aussi.

1010 On sait qu'on doit caractériser ni plus ni moins le territoire où ce qu'on prévoit faire l'ouvrage. Or si on regarde le réservoir SM-3 puis la Romaine, on sait que plus on progresse vers l'est, ce qu'on assiste d'ailleurs, on peut voir ça en se promenant le long de la 138 en auto, c'est qu'il y a beaucoup plus de présence de tourbière ombrotrophe dans la région ici qu'il y en a dans le bout de Sept-Îles.

1015 Or la tourbière ombrotrophe, c'est un formidable réservoir de carbone, parce que ça cumule du carbone depuis des centaines voire des milliers d'années, dépendamment de l'état d'avancement de la tourbière. Elle est maintenue quand même dans un pH acide, ce qui fait qu'il y a une accumulation des colonies de sphaignes, donc on peut dire qu'on a stocké le carbone qui
1020 en libère un peu, mais on a quand même stocké le carbone d'à peu près soixante pour cent

(60 %), soixante-soixante-cinq pour cent (60 %-65 %) de concentration, et avec les milliers d'années, suite à ça, on va retrouver ça plus tard sous forme de dépôt de charbon de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de concentration de carbone.

1025 Or ce que ça fait, quand on inonde finalement l'ensemble des tourbières, c'est qu'on brise le lien acide, parce qu'on va alcaliniser le milieu avec une eau qui est plus alcaline, et là, on va initier des quantités de bactéries qui vont venir digérer le carbone contenu dans la sphaigne accumulée et on va libérer de cette façon-là, c'est une oxydation biochimique, à peu près trois (3) fois le volume qui est contenu au niveau des tourbières.

1030 Donc j'ai pas vu dans les études d'Hydro-Québec, en passant, peut-être parce que j'ai pas eu le temps, mais on n'a pas jalonné la profondeur des tourbières, il y a quantité de tourbières quand même, on l'a vu sur la carte, qui vont être envoyées, mais on n'a pas jalonné la profondeur des tourbières pour regarder quel est le volume finalement théorique qu'on va libérer en matière de CO₂.

1035 À cela, je rajouterai une chose! C'est que le fait qu'on va envoyer deux cent quatre-vingts kilomètres carrés (280 km²) de surface, c'est aussi deux cent quatre-vingts kilomètres carrés (280 km²) de forêt en moins. Alors on sait qu'il y a des études qui sont faites
1040 présentement par des étudiants à la maîtrise qui évaluent environ de deux (2 t) à quatre tonnes (4 t) de carbone de stockage par mètre carré de surface dans la forêt boréale.

1045 Alors on peut s'imaginer que si on envoie, bien, on détruit la forêt, puis on crée un immense réservoir qui déjà, par l'envoiement, va libérer des gaz à effet de serre, parce que c'est pas nécessairement du CO₂, c'est aussi probablement du méthane, dépendamment du milieu.

1050 On peut penser aussi, en plus de ça, on se prive de deux cent quatre-vingts kilomètres carrés (280 km²) de surface de matière ligneuse qui stocke le carbone efficacement par l'intérieur des tissus végétaux.

1055 En plus de ça, on doit rajouter à ça aussi, au projet la Romaine, même si on le dissocie, mais on doit aussi rajouter l'ensemble des lignes de transport d'énergie qui, elles aussi, vont venir amputer le couvert végétal qui stocke efficacement le carbone. Et là, on parle en centaines de kilomètres.

1060 Puis en plus, ce qu'on a omis de dire aussi, puis qu'on peut voir de façon flagrante en région ici, c'est que lorsqu'on fait ces grandes lignes là, ces grandes lignes de courant là, on va aussi empoisonner le milieu avec du Tordon 101, puis des phytocides pour éviter que la végétation repousse, et là, on contamine radicalement le milieu.

J'écoutais, je veux pas commenter, mais c'est juste pour rajouter finalement que les effets pervers qu'on n'a jamais tendance à réfléchir quand on fait un barrage hydroélectrique, les lignes de transport d'énergie, bien souvent, ça s'accompagne de choses qu'on n'a même pas idée. J'ai

1065 d'ailleurs perdu une copine qui est morte du cancer, je voudrais pas faire le parallèle avec ça, mais je lui ai demandé quelles étaient ses habitudes de vie: elle avait l'habitude aussi de cueillir les petits fruits en dessous des lignes de transport d'énergie.

1070 Alors il manque de conclusions au niveau des études, je pense, en matière de CO₂. D'ailleurs, je suis même pas sûr qu'elles sont prises en compte dans finalement le bilan du Québec. On se flatte tout le temps la bedaine, mais quand on commence à gratter, souvent on se rend compte qu'on n'est pas si beau que ça, pas si rose que ça.

1075 Mais au-delà des gaz à effet de serre qu'on essaie de justifier tout le temps, on sait que les États-Unis sont exagérément énergivores, donc on n'aura jamais assez de rivières pour satisfaire les besoins énergétiques. J'espère qu'ils vont avoir compris sur fond de crise financière qui, d'ailleurs ça semble être le cas avec le nouveau président qu'il faut qu'ils changent de cap, mais au-delà de ça, il y a des impacts aussi importants au niveau des estuaires marins et là, ça touche l'archipel de Mingan.

1080 Alors si vous me permettez, j'irais plus en détail pour l'archipel de Mingan.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Par contre, monsieur Géliveau, je vais vous indiquer que vous avez encore cinq (5) minutes pour faire votre présentation.

PAR M. JACQUES GÉLIVEAU:

1090 Cinq (5) minutes, c'est serré! Est-ce qu'on a le droit à un deuxième tour?

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 On essaie de distribuer le temps équitablement, comme on l'indique aux gens. On fait la lecture des mémoires, des présentations, lorsqu'il y a des annexes, on en prend connaissance également.

C'est pour ça qu'on demande aux gens, lorsqu'ils présentent des mémoires, de faire une synthèse de leur mémoire.

1100 Alors je vous donne encore cinq (5) minutes.

PAR M. JACQUES GÉLIVEAU:

1105 C'est un problème complexe qui a des impacts extrêmement importants. Il en reste rien que trois (3) rivières ou quatre (4), je pense qu'il est important de prendre le temps qu'il faut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110 Écoutez, nous avons pris connaissance, vous pouvez synthétiser, et les gens pourront lire plus en détail votre mémoire s'ils veulent en savoir plus.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1115 Synthétiser!

Vous savez, les crues saisonnières, les crues circadiennes, les crues en général sont très importantes au printemps, sont importantes aussi à l'automne, beaucoup plus importantes au printemps, mais il y a une productivité biologique dans le bassin versant de la rivière Romaine qui fait en sorte qu'il y a énormément de végétation qui pousse, et cette végétation-là colonise ni plus ni moins les rives de chaque émissaire du bassin versant.

1120 Or, quand il y a des pluies diluviennes ou encore des accumulations de neige importantes qui fondent au printemps, ça agit un peu comme une oscillation, un genre de pompe organique qui arrache littéralement la végétation et toute la matière organique et qui achemine tout ça dans l'estuaire.

1125 Or quand on va avoir fait quatre (4) barrages, ce qu'on va avoir généré ni plus ni moins, c'est le fait qu'on va venir intercepter toute cette matière organique là qui s'achemine normalement dans l'archipel de Mingan et qui est aussi distribuée par l'intermédiaire des grosses crues printanières et saisonnières et les périodes d'étiage.

1130 Donc de modifier ni plus ni moins le régime saisonnier de la rivière, ça va venir influencer sur, d'une part, le manque de nutriments dans l'estuaire, mais aussi par la répartition. On sait que le panache d'eau douce va loin au large mais va aussi flotter l'ensemble des îles qui sont en avant de l'archipel et là, on a des colonies importantes de moules, d'organismes benthiques, bref, bactéries, je commencerai pas à faire le détail, mais qui bénéficient ni plus ni moins de ces nutriments-là qui sont apportés par la rivière Romaine, nutriments organiques et nutriments minéraux aussi.

1135 Or quand on va avoir fait le barrage, les quatre (4) barrages, ce qu'on va faire, c'est qu'on va venir intercepter ça en aval des quatre (4) barrages. Alors l'archipel de Mingan devrait éventuellement subir une perte importante.

1140 J'ai vu l'étude qui parle de la productivité primaire qui va être augmentée. D'ailleurs, c'est la journée que j'avais posé des questions. Cette étude-là ne prend pas en compte cette matière organique là.

1145 En fait, ce qu'ils disent, c'est que la matière organique qui va être interceptée ni plus ni moins, ils l'avouent d'une certaine façon, parce que la turbidité va diminuer, c'est un peu ça qu'ils

1150 disent, mais ce que ça veut dire en gros, c'est que ça va être retenu en aval des barrages. Ça va permettre la productivité primaire, parce que pour l'instant, la turbidité empêche de le faire.

Or nous, ce qu'on dit, c'est que c'est pas la seule façon que le flux de carbone circule à l'intérieur de l'écosystème. Je pourrais même le relier au plan secondaire, parce que la productivité phytoplanctonique, elle va se générer de toute façon plus tard, parce que toute cette matière organique là qui arrive dans l'archipel de Mingan va être prise en charge par les microorganismes qui vont libérer le sel azoté dans la colonne d'eau, puis éventuellement décaler dans le temps, naturellement la productivité primaire va s'accroître.

1160 Mais au-delà de ça, il y a des organismes qui, à notre avis, sont mis en péril d'une certaine façon. On parlait du bécasseau maubèche.

Vous savez, on a une loi au Canada qui est la Loi des espèces en péril, il y a des espèces qui font partie de la liste des espèces qui sont grandement en danger. Le bécasseau maubèche en fait partie. Il en reste, d'après les études qui ont été faites, à peu près seize mille (16 000); ils viennent, eux, faire une halte dans l'archipel de Mingan, comme l'ensemble des limicoles qui, eux aussi, sont en nette régression dans le monde.

On sait que la biodiversité dans le monde est en train de disparaître à vue d'œil, il y a des extinctions massives, et les limicoles en ce moment qui nichent dans l'arctique, bien, ils subissent les effets aussi du réchauffement climatique.

Donc ces organismes-là viennent se nourrir dans l'archipel, principalement sur les platiers des îles qui sont alimentés par les eaux environnantes dont aussi la Romaine en fait partie.

1175 Donc nous, ce qu'on dit, c'est qu'éventuellement, si on intercepte les nutriments en aval de la Romaine, ça va être une perte sèche, d'une part, et ce qui va réussir à sortir quand même, bien, il va y avoir de la contamination au mercure qui va probablement venir contaminer les organismes filtreurs qui nourrissent ces animaux-là.

1180 Donc le limicole, naturellement, pour le commun des mortels, c'est pas grand-chose, mais vous savez, les espèces en péril font partie de la richesse intrinsèque des écosystèmes qui maintiennent l'équilibre physique, qui nous permettent finalement d'avoir des pêcheries viables, puis d'avoir un cadre de vie décent; plus on s'éloigne de ça, ce qu'on se rend compte, c'est que –
1185 bref, j'aurai pas le temps!

Donc, le caribou forestier aussi qui est une espèce en danger dans ces derniers retranchements sur la Côte-Nord. Le projet de la Romaine devrait éventuellement mettre en péril cette espèce-là aussi.

1190 Quand j'entends Hydro-Québec dire, on va faire un suivi, on va faire un suivi, on va les regarder disparaître!

1195 Il y a le garrot d'Islande aussi, quand j'ai posé la question pour le garrot d'Islande, Hydro-Québec a sorti un document signifiant qu'il y avait vingt-neuf mille (29 000) lacs. Or, le garrot d'Islande, durant les périodes hivernales, lorsque le couvert de glace est couvert de neige, recouvre l'ensemble des régions, et même le parc de glace vient se stocker dans l'archipel de Mingan, il reste les estuaires de rivières. Les estuaires de rivières sont importants d'une part parce que le garrot d'Islande, c'est la seule place en eau libre qu'il est capable de trouver pour être capable de plonger puis manger les organismes qu'il va chercher au niveau benthique.

1200 Donc pourquoi, parce que les rivières sont en période d'étiage, l'eau est à son minimum, mais juste suffisante pour permettre aux estuaires de se libérer de glace et naturellement, le garrot profite de cette fenêtre-là pour être capable de s'alimenter.

1205 Alors ce que ça va faire, la Romaine, en gros, ça va augmenter considérablement le débit, parce qu'on parle de débit inversé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Très bien, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît, monsieur Gélinau. Vous êtes capable de conclure en deux (2) minutes!

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1215 Je conclurais d'une certaine façon avec les deux (2) derniers sujets! C'est les sommes distribuées avant-projet, qui, à mon avis, est une grave atteinte à la démocratie.

1220 Ce sont des sommes qui vont ni plus ni moins, achètent les élus en place, les obligent à en faire la promotion, puis en plus, on leur dit, si ça marche pas, on va être obligé de t'enlever l'argent. Pensez-vous que c'est normal, ça?

1225 Donc à mon avis, ça, ça devrait pas être. Vous devriez recommander que ça n'existe plus jamais, ça, et surtout qu'on mette pas douze millions (12 M\$) à la disposition de ces mêmes élus là pour faire en sorte qu'on fasse la promotion de la rivière Romaine, puis qu'on laisse aux gens plein de choses, alors que le rapport de force, pour les groupes d'opposition, est pas le même. On travaille avec pratiquement rien, là.

1230 Donc il y a une iniquité qui permet pas d'avoir un discours qui est objectif, qui brime aussi l'objectivité des élus qui sont en place, parce que ces élus-là s'embarquent dans un processus qui fait en sorte qu'ils peuvent plus reculer. Même s'ils entendent la raison, d'autres organismes qui viendront leur démontrer que, finalement, c'est pas une très bonne affaire de harnacher une rivière, ils sont embarqués dans un processus, puis ils peuvent plus reculer.

1235 Donc ça, ça devrait pas être. Il devrait pas y avoir non plus des remboursements de dépenses, comme ça s'est fait. Ça a été annoncé publiquement, en passant, pour des dépenses reliées au projet de la Romaine.

1240 Les maires de la région sont imputables devant leur municipalité et non pas devant Hydro-Québec. Alors les municipalités, il y a des lois qui permettent aux municipalités de rembourser les dépenses. Alors le processus devrait suivre son cours, et Hydro-Québec, ça devrait être interdit que ces gens-là remboursent les élus régionaux pour les dépenses pour faire la promotion du projet de harnachement de rivières.

1245 Je vous lirais quand même ma conclusion, si vous me permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vais vous le permettre.

1250 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Et là, j'ai fait abstraction, je vous signale, de plein de sujets très controversés!

1255 Alors messieurs les Commissaires, il est très important que vous compreniez l'importance de la rivière Romaine et du rôle silencieux mais primordial qu'elle joue dans le maintien de l'intégrité structurelle de l'écologie de la région, de ce trésor national qu'est l'archipel de Mingan, ainsi que de l'apport économique des communautés locales qui en bénéficient.

1260 D'une part, votre décision se joue sur fond de crise financière, nous en sommes très conscients, mais plus important encore, elle se décide sur fond de crise écologique planétaire.

1265 Ce dernier volet est plus silencieux mais combien plus inquiétant, car les répercussions sont si catastrophiques que les plus grands scientifiques de ce monde sonnent les cloches d'alarme depuis une décennie.

1270 Or, on n'ose même pas imaginer ce qui nous attend. Les écosystèmes planétaires sont tous menacés par les économies mondiales et les financiers de ce monde. Il est temps de renverser la vapeur et de démontrer que nous sommes intelligents, en refusant ce projet sans justification et présentant des impacts trop négatifs et aujourd'hui, en 2008, inacceptables.

Sur ce, je vous fais entièrement confiance, je suis assuré que vous prendrez la bonne décision.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Je vous remercie, monsieur Gélinau. Nous n'avons pas de questions et nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1280

J'ai quand même laissé dans les documents l'article de L'actualité d'un chercheur d'Hydro-Québec qui parle justement du réchauffement climatique. On n'a pas eu le temps de toucher ce sujet-là qui est très important, mais semble-t-il qu'il faut que je cède ma place.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Nous allons prendre connaissance de votre mémoire et des documents en annexe.

S'il vous plaît, pas de commentaires dans la salle!

1290

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE**

1295

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et la Fédération du saumon atlantique, j'ai les noms de messieurs Michel Jean et de Charles Cusson.

1300

Bonsoir messieurs, à vous la parole.

PAR M. CHARLES CUSSON:

1305

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Mon nom est Charles Cusson, je suis directeur des programmes au Québec pour la Fédération du saumon atlantique, et je vous présente mon collègue, Michel Jean, qui est directeur général de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

1310

Ce soir, nous sommes ici pour faire la synthèse de notre mémoire dont nous sommes la voix d'une espèce assez fragile et qui a des tentacules, si on peut dire, au niveau international.

Alors premièrement, je voudrais vous remercier de nous donner la chance de présenter notre point de vue sur le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

1315

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Les deux (2) fédérations...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1 deuxième paragraphe, fin, "... développement durable.")

1320 Je vais donner une présentation assez brève de nos deux (2) fédérations en commençant par celle que je représente, la FSA, la Fédération du saumon atlantique qui est en existence depuis 1948.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... et ces organismes affiliés...")

1325 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, fin, "... de sept (7) conseils régionaux.")**

Dont la FQSA.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "Constituée en 1984...")

1330

FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, deuxième ligne, "... dont la FQSA.")

1335 Tantôt, j'ai parlé que l'espèce saumon atlantique est d'envergure internationale, parce que c'est un poisson anadrome qui connaît un début de vie en eau douce et après quelques années de croissance est obligé d'entreprendre un trajet vers l'océan et ensuite, aller dans des pâturages, si on veut appeler, dans des eaux internationales; et la grande majorité des saumons du Québec se trouve à l'ouest du Groenland qui est sous la "dirigeance" du Danemark, et puis c'est avec eux que bien souvent, on est obligé de faire des ententes de conservation.

1340 Au niveau de l'importance de la rivière Romaine dans le réseau des rivières à saumon du Québec, pour nous, c'est quelque chose de très important, parce qu'au Québec, on est chanceux, on décompte environ quatre mille cinq cents (4500) rivières mais il y a seulement cent dix-huit (118) rivières à saumon qui sont attitrées légalement, ce qui veut dire une très petite portion des rivières globalement au Québec.

1345

Et chaque rivière à saumon est unique, parce que chaque rivière, chaque stock de saumons qu'on retrouve dans nos rivières à saumon sont propres à, excusez l'expression en anglais, mais le "make-up" génétique qui est unique à cette rivière-là.

1350 Puis aussi au Québec, on est chanceux, on a des rivières qui se démarquent au plan non seulement national mais international, comme la rivière Moisie ici à Sept-Îles.

1355 Puis au niveau de l'importance encore pour nous de la rivière Romaine, c'est vrai que la rivière Romaine est une grande rivière longue d'environ trois cents kilomètres (300 km), qui draine un bassin versant de quatorze mille cinq cents kilomètres carrés (14 500 km²), mais par contre, on retrouve le saumon atlantique seulement dans les cinquante quelques premiers kilomètres de la rivière dû à la chute qui est un obstacle infranchissable pour le saumon.

1360 Alors je vais céder la parole à mon collègue qui va discuter de nos observations suite à l'étude d'impact qui a été préparée, il va toucher aussi au niveau des effets potentiels du projet, à l'analyse des mesures de mitigation et des recommandations qu'on aurait à y faire au niveau du projet.

1365 Alors Michel, je te cède la parole.

PAR M. MICHEL JEAN:

Bonsoir messieurs.

1370 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, deuxième paragraphe, "... nous tenons à souligner...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin, "... le régime des débits.")

1375 De l'eau en aval des barrages notamment.

Il est à noter aussi d'entrée de jeu que les barrages ne sont pas construits au niveau de l'habitat du saumon, ils sont construits en amont, ils sont prévus en amont de l'habitat utilisé par le saumon sur la rivière Romaine. Cependant, on sait qu'ils auront un impact direct sur la portion d'habitats qui est utilisée par le saumon.

1380 En ce qui a trait aux valeurs de prédiction, nous croyons que les valeurs qui ont été données par le promoteur sont assez justes. Où nous portons quand même un bémol, on veut porter une attention aux débits qui seront relâchés par l'évacuateur, notamment au niveau des fréquences des évacuations exceptionnelles occasionnelles si on veut.

1385 On sait que depuis quelques années, on a des crues fantastiques qui se produisent sur nos rivières, et ces crues exceptionnelles d'automne pourraient devenir dommageables pour la reproduction, si le promoteur est obligé de turbiner encore davantage pour évacuer l'eau des barrages, en plus de ce qui va passer par l'évacuateur de crues.

1390 Donc nous croyons que ce sujet mérite une attention plus grande de la part du promoteur.

1395 Aussi, on pourrait avoir un effet sur le régime sédimentaire. De manière générale, on croit que de façon générale, dans les grandes lignes, le promoteur a raison avec les données qu'il amène; cependant, au niveau plus particulier, compte tenu, comme on disait tout à l'heure, que la rivière Romaine, la portion de rivière Romaine, les cinquante kilomètres (50 km), il y a environ uniquement trois (3) endroits qui sont des endroits, qui sont des bons habitats pour le saumon, et au niveau spécifique à ces endroits-là, on n'est pas sûr que la donnée générale apportée pourrait s'appliquer.

1400

Donc on pense que ce sujet nécessiterait une étude d'avant-projet pour établir au moins un point de référence.

1405 On parle aussi qu'il pourrait y avoir un effet sur la migration des adultes! Bon, les valeurs de la prédiction pourraient être discutables. Cependant, il faut comprendre qu'il est difficile de bien prédire les moments de la remontée des saumons, car oui, la température de la rivière va les affecter, mais aussi, il faut tenir compte des conditions marines qui vont jouer un rôle.

1410 On sait que, si on se base notamment sur les deux (2) dernières années, il y a deux (2) ans, les saumons sont montés très tardivement en rivière, les questions se posent encore, on pense que c'est au niveau marin qu'il s'est passé quelque chose, alors que l'an dernier, les saumons sont entrés tôt et en quantité dans les rivières.

1415 Aussi, la modulation des débits vont avoir un effet sur la pêche, que ce soit notamment la pêche sportive, parce que la pêche sportive, le résultat de la pêche dépend de la connaissance qu'ont les pêcheurs des endroits où se tiennent les saumons.

1420 En modifiant les débits, les saumons vont se promener un peu plus, donc les pêcheurs vont moins connaître les endroits où se tiennent les saumons, donc ça va affecter directement la pêche sportive sur la rivière Romaine.

1425 En ce qui a trait, il pourrait y avoir aussi des effets sur les zones de reproduction et sur le comportement durant le temps de la fraie. Cependant, on a peu de connaissances à ce niveau-là, sauf qu'on sait qu'en période de fraie, il faut avoir un débit qui est un peu plus stable, parce que si on a un débit qui fluctue, en période de hautes eaux, le saumon va être porté à aller frayer en bordure des rivières, alors que lorsqu'on va abaisser le niveau des eaux, les œufs qui vont avoir été déposés à l'extérieur du niveau d'eau où les endroits qui ont été asséchés, bien, les œufs vont mourir.

1430 Aussi, en ce qui concerne l'effet qu'il pourrait y avoir sur la période d'incubation et sur la période d'émergence des œufs, nous avons peu de connaissances précises sur ce qui est vital à cet endroit-là. Donc on croit aussi qu'il y aurait besoin d'avoir quelques connaissances à ce niveau-là.

1435 En ce qui concerne la superficie des aires d'élevage et le comportement des jeunes saumons, bien, les précisions pour les superficies d'élevage sont établies par modèles mathématiques, donc ça devient des statistiques, et elles ont, ces aires d'élevage là, quel sera le comportement des jeunes saumons par rapport à la variation des aires d'élevage, c'est très peu connu, notamment en période hivernale, lorsqu'on vient en période de basses eaux.

1440 Aussi, le promoteur parle d'effet sur la migration des smolts. Actuellement, l'état des connaissances est encore très faible au niveau de cette étape de vie du saumon; cependant, on

a commencé à y accorder de plus en plus d'importance à ce stade de vie où on se rend compte qu'il semble se produire une très forte mortalité.

1445

Si on a un retard sur la migration au printemps, bien, ça pourrait avoir un effet sur la prédation, sur la compétition et aussi sur – on sait que maintenant, il y a des données qui commencent à sortir de la FSA, une étude que la FSA fait, c'est qu'il y a des formations de bancs de smolts qui se font dans le golfe pour traverser et qui traversent le détroit de Belle Isle, donc quel pourrait être l'effet d'un retard là-dessus, on le sait pas encore.

1450

Au niveau des mesures de mitigation qui sont prévues, on parle notamment d'un régime de débits réservés. Ce régime-là tient compte des normes gouvernementales en matière de débits réservés, mais tient aussi compte des équipements et d'expériences qu'on a eues à Bersimis.

1455

Cependant, comme il y a un manque de connaissances sur la période d'émergence des alevins et la période de reproduction du saumon, au niveau des variations de débits, il faudrait que les équipements en place permettent des ajustements de débits. L'expérience qu'on a eue à Bersimis démontre que la gestion des débits peut être améliorée si les ouvrages ont été conçus en conséquence, donc il faudrait le penser à l'origine.

1460

Au niveau des aménagements d'habitats, le promoteur prévoit des aménagements de frayères. On sait que les aménagements de frayères peuvent être valables, mais tout aménagement faunique ne présente aucune certitude quant aux résultats.

1465

Pour nous, il semble que le meilleur aménagement, ce soit le déblocage de nouvelles zones d'élevage en favorisant l'accès au-delà de chutes infranchissables, par exemple sur la rivière Puyjalon notamment. Et ça, ça a pas été tellement considéré dans l'étude du promoteur.

1470

Aussi, il soutient le poisson par le poisson de pisciculture, c'est une solution qui est valable, mais c'est une solution qui a ses limites.

Elle ne peut compenser totalement les pertes majeures. On peut utiliser du saumon élevé en pisciculture pour aider durant les premiers stades de restauration, mais éventuellement, la reproduction naturelle doit prendre le relais, et c'est elle qui doit assurer la survie de l'espèce.

1475

Pendant la période de remplissage des réservoirs, il y a une période d'un an où le débit va être très limité où ce sera uniquement l'apport d'un tributaire qui coule entre Romaine-2 et Romaine-1 qui va amener un débit.

1480

Si on pense qu'au niveau des débits réservés, les calculs disent qu'il faudrait garder cent soixante-dix mètres cubes (170 m³/s) dans l'étude, pendant cette année-là, ce seul tributaire là va amener un maximum de soixante-dix mètres cubes (70 m³/s), donc c'est un débit qui est insuffisant pour maintenir la production des jeunes saumons dans la partie aval de la rivière.

1485

Et ce débit-là aura un effet instantané sur les alevins et les tacons d'un (1) an, deux (2) ans, donc cet impact-là va se répercuter par la suite sur les remontées des saumons adultes, compte tenu qu'on va toucher trois (3) années en rivière, bien, on va toucher aussi trois (3) années de remontée en mer.

1490

De plus, l'accès au territoire public va être plus accessible, donc il va en résulter des besoins au niveau de protection pour le territoire et aussi probablement de nouveaux besoins de gestion, compte tenu que l'utilisation du territoire risque de changer, notamment les pressions de pêche qui pourraient augmenter.

1495

Donc ce qui amènerait un plus grand besoin de suivi.

De plus, les difficultés inhérentes à l'état actuel de la population de saumons de la rivière Romaine, on sait que la population de saumons de la rivière Romaine est amoindrie. Les raisons pour lesquelles elle est amoindrie, elle est diminuée, on les connaît pas.

1500

Si on pense que selon les données de 2002, qu'il y a environ de trois cents (300) à cinq cents (500) saumons qui remontent Romaine et Puyjalon, on pourrait dire que la moitié de ces saumons-là reste au niveau de la Romaine, donc c'est environ cent cinquante (150) à deux cent cinquante (250) saumons. Si on a des impacts négatifs supplémentaires qui proviennent de l'aménagement qui pourrait se produire sur cette population amoindrie, bien là, il pourrait devenir plus difficile de la conserver et de la restaurer.

1505

Donc il serait peut-être important de statuer sur l'état actuel exact avant le projet, parce que par après, il va être difficile d'évaluer les résultats, que ce soit plus tard, si l'état de référence initial n'a pas été établi.

1510

Nous avons fait aussi des recommandations. Ces recommandations reposent sur des principes directeurs, notamment sur le peu de rivières à saumon que nous avons au Québec, aussi sur le fait que la Romaine est une rivière où il semble possible de développer une certaine compatibilité entre développement hydroélectrique et conservation de la ressource. Cependant, la condition de cette compatibilité, c'est qu'il n'y ait pas de perte nette d'habitats et de production de saumons.

1515

De plus, au niveau des principes directeurs que nous avons, évidemment, ce sont que les organisations intéressées au saumon devront être associées à toutes les phases du développement de ce projet et éventuellement dans la gestion du saumon sur la rivière Romaine.

1520

Au niveau des recommandations particulières que nous faisons dans le rapport, nous demandons!

1525

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, dernier paragraphe, "Créer un fonds...")

FIN DE LA LECTURE (Page 21, 1^{er} paragraphe, deuxième ligne, "... comité scientifique.")

1530

Comité scientifique qui devrait être mis en partie notamment pour étudier les débits réservés nécessaires au maintien des populations pendant la période de mise en eau entre autres.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, deuxième paragraphe, "Élaborer un programme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 21, 3^e paragraphe, 2^e ligne, fin, "... sur la rivière Bersimis.")

Avec laquelle on a aussi des fluctuations de débits.

1540

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, troisième paragraphe, deuxième ligne, "Ces études...")

FIN DE LA LECTURE (Page 22, fin, "... incompatibles.")

1545

Merci messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Jean pour votre mémoire. J'aimerais apporter une précision! Nous attendons incessamment de Pêches et Océans le dépôt d'un avis. Quand je dis incessamment, normalement ça devrait être demain, d'un avis de MPO, particulièrement sur les impacts potentiels du projet sur le saumon atlantique.

1550

Alors normalement, aussitôt qu'on va le recevoir, on va le mettre en ligne pour qu'il puisse être disponible pour les gens qui sont intéressés à en prendre connaissance. Alors c'est un élément important.

1555

Vous avez répondu tout à l'heure à une de mes questions en mentionnant la rivière Puyjalon.

1560

J'en avais aussi une autre. Toujours dans la même page, vous mentionnez, dans le cas de la Romaine:

"Le promoteur a une opportunité d'inclure au mieux possible les impératifs biologiques liés au saumon dans la conception et l'optimisation des ouvrages de Romaine-1. De ce point de vue, l'objectif visé serait de mettre en place des équipements."

1565

Quand vous parlez des équipements, à quoi vous faites allusion?

1570 **PAR M. MICHEL JEAN:**

C'est au turbinage. Avoir des équipements, des turbines avec lesquelles on peut moduler, qui nous permettent de moduler le débit.

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Des turbines flexibles au niveau de la plage de débits.

1580 **PAR M. MICHEL JEAN:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 OK. Concernant les fameux débits pendant la période de remplissage du réservoir Romaine-2 qui prendrait un certain temps à remplir, ce qu'on avait compris comme explication d'Hydro-Québec, c'est que compte tenu que déjà la période de remplissage serait tellement longue, Hydro-Québec préférerait – là, je synthétise, parce qu'ils ont expliqué ça quand même différemment – Hydro-Québec préférerait compenser pour les impacts plutôt que de prolonger sur plus d'une année, voire peut-être trois (3) ans la période de remplissage de ce réservoir-là.

1590 Alors si c'était pas possible de conserver les débits réservés plus élevés, parce que vous parlez beaucoup plus importants, tantôt vous avez fait d'ailleurs allusion à exemple cent soixante-dix mètres cubes (170 m³/s), si c'est pas possible, c'est quoi votre réaction?

1595 **PAR M. MICHEL JEAN:**

1600 Bien, si c'est pas possible – bon, dans un premier temps, je dois vous dire que je remplace monsieur Côté qui est le scientifique sur le dossier, qui a rédigé ces choses-là, je ne suis pas nécessairement en mesure de répondre adéquatement à toutes vos questions.

Cependant, il est sûr que, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, si on remplit ça sur un an, il est impératif qu'on va affecter au minimum trois (3) années, si ce n'est pas quatre (4) années de cycle de vie du saumon.

1605 Parce que c'est sûr que normalement, le saumon, on va avoir les alevins la première année, après ça, on va avoir des saumons d'un (1) an de mer, un (1) an de rivière, deux (2) ans de rivière, est-ce qu'ils restent deux (2) ans en rivière, trois (3) ans en rivière, on le sait pas.

1610 Donc supposons qu'ils restent deux (2) ans en rivière, on a les alevins qui vont être affectés, on va avoir une perte au niveau des alevins, une perte au niveau des un (1) an de mer, une perte au niveau des deux (2) ans de mer.

1615

Là, il faudrait voir quel impact que ça pourrait avoir, parce que comme je vous ai dit tout à l'heure, on a déjà une rivière qui est diminuée, pour des raisons qu'on ne connaît pas, mais excepté que s'il y a cent cinquante (150) saumons qui remontent la rivière Romaine et si on perd deux (2) ans, ça peut être très difficile de maintenir la population de saumons à ce moment-là au niveau de la rivière.

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

De toute façon, nous allons prendre connaissance de l'avis de Pêches et Océans, donc normalement on devrait avoir une partie de leur avis qui devrait traiter de ce point-là. Donc on va regarder qu'est-ce qu'ils ont aussi, eux, à dire sur ce point-là.

1625

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Peut-être une question plus générale! On sait que les discussions entre Hydro-Québec et Pêches et Océans et dont on va avoir les résultats prochainement comme disait monsieur Germain, vont peut-être nous amener d'autres mesures de mitigation et de compensation.

1630

Mais à partir de vos recommandations dans votre mémoire, est-ce que je comprends bien que c'est un réajustement des mesures de mitigation déjà proposées par Hydro-Québec ou ça vient en sus de l'environnement budgétaire qu'Hydro consacre actuellement aux mesures de mitigation et de compensation?

1635

PAR M. MICHEL JEAN:

Bon, de dire que ça vient en sus de l'enveloppe budgétaire des mesures de mitigation, je pense que ça peut être en partie fait dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui est prévue au niveau des exercices de mitigation.

1640

Si on regarde ce qui est prévu notamment au niveau des aménagements qu'ils prévoient, bon, ce qu'on prévoit, ça peut être fait – on demande de le faire différemment tout simplement, donc je pense que ça peut se faire à l'intérieur de la même enveloppe encore, là.

1645

C'est à voir de quelle façon ça peut influencer sur l'enveloppe budgétaire prévue par Hydro à ce moment-là.

1650

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

D'accord. Et parmi les principes directeurs, au septième, vous indiquez:

"Les organisations intéressées au saumon devront être associées à toutes les phases de développement...".

1655

Par organisations intéressées, est-ce que c'est des organisations provinciales, régionales, locales ou un mixte des trois (3)?

PAR M. MICHEL JEAN:

1660

Je pense que c'est un mixte des trois (3). C'est un mixte des trois (3). On parle pas nécessairement d'une association provinciale ou une association nationale qui représenterait tout le monde.

1665

Je pense que les trois (3) sont appelées, il y a des bonnes idées dans toutes les têtes.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Ça va.

1670

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

J'aimerais revenir sur la compensation. Hydro-Québec prévoit compenser par l'aménagement de frayères.

1675

Vous semblez dire dans votre mémoire que le succès d'aménagement de frayères ne semble pas être assuré?

PAR M. MICHEL JEAN:

1680

C'est que c'est pas parce que vous faites un aménagement faunique que le succès de l'aménagement va être assuré.

1685

Vous aménagez une frayère, mais ça ne veut pas dire que le saumon – il y a certains endroits où on pense que dans la rivière, que c'est des bons sites de fraie, et une année, on retrouve pas de saumon là-dessus. Ils vont pas frayer, pour quelle raison, on le sait pas, on n'est pas dans la tête des poissons.

1690

Mais on sait par contre que c'est pas parce qu'on fait un aménagement faunique que cet aménagement-là va donner des résultats à cent pour cent (100 %).

Par contre, ce qu'on sait, c'est que si on leur donne du nouveau territoire, ça, ce nouveau territoire là va être productif, ça, on le sait. C'est une autre forme d'aménagement.

1695

Au lieu d'aménager une frayère à grands coûts, bien, ça peut être une passe migratoire faite à même le roc qui va permettre au saumon de gravir plus facilement une chute sur la rivière Puyjalon, et je pense qu'à l'autre bout, au niveau des coûts, il n'y a pas nécessairement des

différences si énormes que ça. Parce qu'aménager une frayère, ça se fait pas avec cent piastres (100 \$), là.

1700

C'est toutes des questions de granulométrie. Et ensuite de ça, compte tenu des débits de la rivière, est-ce que ce qui est en place va demeurer là? Le substrat peut être arraché sur une crue, et notre aménagement est à l'eau, alors que si on donne accès à un autre secteur de la rivière aux poissons, bien, c'est sûr que ce secteur-là va produire.

1705

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci beaucoup.

1710

PAR M. MICHEL JEAN:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Alors messieurs, nous vous remercions.

Il est maintenant vingt et une heures cinq (21 h 05), nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et reprendre à vingt et une heures vingt (21 h 20)!

1720

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1725

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEUNE CHAMBRE DE MANICOUAGAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

Nous allons poursuivre l'audition des mémoires avec la Jeune chambre de Manicouagan, je vais inviter madame Caron, madame Roy, madame Parisée et monsieur Frigon à s'avancer.

Alors bonsoir, à vous la parole.

1735

PAR Mme JOSÉE PARISÉE:

Bonsoir. Je suis Josée Parisée, présidente de la Jeune chambre de Manicouagan, et je suis assistée de monsieur Patric Frigon, vice-président de la Jeune chambre de Manicouagan.

1740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "La Jeune chambre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, fin, "... directement.")

1745

Nos membres, jeunes professionnels âgés entre dix-huit (18) et quarante (40) ans, sont des membres qui ne sont pas nécessairement touchés directement par le projet, mais ils sont conscients que toute la région pourrait bénéficier des retombées de ce projet.

1750

Il est important de noter que nous sommes une jeune chambre et non une jeune chambre de commerce. Donc nos membres sont principalement des jeunes professionnels et non des jeunes commerçants.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, septième ligne, "La population est de...")

1755

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... du complexe.")

L'accès au territoire et l'intégration des travailleurs innus peuvent aussi avoir un effet positif sur le développement de la région.

1760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, premier paragraphe, "La Jeune chambre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, fin, "... et de GES.")

PAR M. PATRIC FRIGON:

1765

Au chapitre économique, on fera pas la lecture de tout ce qui est écrit dans le mémoire ni même de ce qui était déjà mentionné par les intervenants qui nous ont précédés, mais on peut quand même dire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième paragraphe, "La réalisation du projet...")

1770

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 2^e paragraphe, troisième ligne, "... les travaux terminés.")

1775

Nous souhaitons aussi qu'Hydro-Québec poursuive ses efforts et fasse preuve d'ouverture pour la maximisation des retombées économiques sur la Côte-Nord et l'intégration des communautés autochtones dans les contrats et sur les chantiers.

L'objectif est que nous soyons plus forts après qu'avant et que l'expertise développée ici puisse éventuellement servir ailleurs au Québec.

1780

De façon générale, nous croyons que le coût social et les impacts négatifs de ne pas réaliser ce projet sera encore plus grand que s'il se réalise, surtout pour une relève en quête d'opportunités et pour les générations à venir, car ces générations et cette relève seraient privées d'une source de revenus pour rembourser la dette, financer la santé, l'éducation et les programmes sociaux qui sont déjà sous-financés et le seront de plus en plus en raison du déclin démographique.

1785

Ils seraient privés d'une énergie disponible pour soutenir le développement industriel de la Côte-Nord et du Québec, d'un incitatif majeur pour favoriser la rétention des jeunes et leur retour dans la région, d'un levier économique pour permettre aux collectivités de la Minganie de consolider leurs bases et de se revitaliser et de moyens concrets pour aider les communautés innues à améliorer les conditions de vie de leur population et favoriser la pratique de leurs activités traditionnelles.

1790

En somme, réaliser le projet Romaine, c'est décider d'utiliser à bon escient un levier durable pour l'enrichissement collectif québécois.

1795

En terminant, nous disons oui au projet et souhaitons qu'il fasse partie d'une vision large de notre développement à venir, parce que produire plus uniquement pour consommer plus, c'est pas une raison valable d'envisager de faire un projet.

1800

On voit depuis longtemps les limites d'un système basé uniquement sur l'augmentation de la consommation, mais si le développement hydroélectrique s'inscrit dans une vision large et ambitieuse de notre développement, il prend un nouveau sens. Par exemple, produire plus d'hydroélectricité pour consommer moins de pétrole, comme le Conseil régional de l'environnement le mentionnait récemment.

1805

Sans être spécialistes de cette question ni connaître tous les détails des études qui ont été présentées, on peut croire qu'il y a là quelque chose de très intéressant, parce qu'on réduit la consommation d'une énergie polluante et qui appauvrit le Québec parce que le Québec importe du pétrole et en contrepartie, on utilise nos outils, on fait travailler notre monde, on s'enrichit collectivement tout en faisant notre part pour la réduction des gaz à effet de serre.

1810

1815 D'ailleurs le PDG d'Hydro-Québec disait récemment que si tous les véhicules en Amérique du Nord étaient électriques, la consommation d'essence et de diesel serait réduite de soixante-dix pour cent (70 %), alors que la demande d'électricité augmenterait, elle, de quinze pour cent (15 %), soit environ quarante térawattheures (40 TWh).

Avec Romaine, on a huit térawattheures (8 TWh) et avec Petit Mécatina, l'éolien, le solaire et le thermique, je suis confiant qu'on est capables d'aller chercher les autres.

1820 C'est clair que c'est des visions, c'est des projets qui sont ambitieux, mais si collectivement, nous savons faire preuve de vision, c'est possible.

Merci d'avoir pris le temps de nous entendre.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour votre présentation.

Monsieur Dériger.

1830

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1835 Dans votre mémoire, vous faites mention par rapport aux retombées économiques, bon, de faciliter l'accès aux contrats aux entreprises nord-côtières. La semaine dernière, bon, il y a beaucoup de mémoires où on a pu voir la clause de sous-traitance entre autres, fractionnement de contrats, contrats de gré à gré.

Est-ce que c'est ce type d'interventions que vous voyez, de mécanismes, ou s'il y a autre chose qu'on pourrait aussi rajouter?

1840

PAR M. PATRIC FRIGON:

1845 Bien, ceux que vous avez mentionnés font partie effectivement de l'éventail des possibilités.

Toute mesure qui permettrait aux entreprises de la Côte-Nord de développer une expertise et aux travailleurs de la Côte-Nord de se trouver un emploi, aux jeunes de la Côte-Nord de travailler et de prendre de l'expérience concrète sont les bienvenus.

1850 Celles que vous avez mentionnées, je sais que c'est des pratiques qui sont courantes. Je sais qu'il y a des discussions aussi entre les gens de la région et Hydro-Québec sur le meilleur moyen de maximiser ces impacts-là, mais clairement, les questions de contrats de gré à gré, de fractionnement et de clauses de sous-traitance sont des choses qui sont en discussion et qui sont intéressantes.

1855 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Mais quand on parle de jeunes, est-ce qu'à ce moment-là, ça s'applique aussi pour les jeunes qui ont peut-être moins d'expérience?

1860 Ou s'il y a des choses en plus qu'il faudrait ajouter pour justement favoriser aussi que les jeunes puissent avoir accès à ce marché-là ou à ces contrats-là?

PAR M. PATRIC FRIGON:

1865 Bien en fait, il y a deux (2) volets. Il y a les jeunes qui sont aussi en entreprise. En ce sens-là, je pense pas qu'ils soient – et là, je m'avance peut-être un peu – mais je pense pas qu'ils devraient être traités différemment. Les jeunes entrepreneurs sont des entrepreneurs.

1870 Par contre, il y a des choses qui peuvent être discutées pour les jeunes entrepreneurs, les entreprises qui commencent et qui ont pas nécessairement les reins aussi solides que d'autres entreprises qui peuvent être en opération ailleurs au Québec ou même sur la Côte-Nord depuis plus longtemps.

1875 Donc ça, c'est des choses qui vont sûrement se présenter. Je sais qu'il y a des entreprises qui se démarrent ou qui sont démarrées récemment. C'est de voir si ces entreprises-là sont admissibles pour les questions de clauses de sous-traitance par exemple ou de contrats de gré à gré.

1880 Mais là, je m'aventure dans quelque chose que je maîtrise pas, c'est pas mon domaine de spécialisation du tout.

Mais c'est clair que les jeunes entrepreneurs vont pouvoir profiter de ça. Et les jeunes entreprises devraient aussi pouvoir profiter de ça et peut-être qu'il y aura besoin de faire preuve d'ouverture à ce niveau-là de la part du promoteur.

1885

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1895 Parce qu'effectivement, c'est difficile, on peut toujours dire répéter ce que vous dites, en disant "intensifie ses efforts afin que les retombées économiques soient les plus grandes possibles", c'est un vœu, mais si on n'attache pas ça avec des mesures concrètes, donc ça reste un vœu, on pourrait dire un vœu pieux à ce moment-là, parce qu'on n'est pas capable de le rattacher. Tout le monde est pour la vertu, mais à ce moment-là, c'est important d'essayer de trouver des mesures concrètes.

1900 Bon, on a eu quelques suggestions la semaine dernière, bien entendu la Commission va les examiner.

1905 Mais il reste que c'est toujours la difficulté. On peut souhaiter des choses, mais comment les mettre précisément, bon, vous avez dit les jeunes entrepreneurs, comme par exemple, bien, si ces gens-là doivent dépenser des millions, emprunter des millions pour acheter des équipements, de la machinerie, ou doivent donner des garanties, des lettres de garanties minimales, à ce moment-là ça peut être difficile.

1910 D'un autre côté, on peut comprendre un promoteur ou un développeur arrive, bon bien, lui, c'est parce qu'il a un échéancier critique, donc il veut une sécurité, il veut se sentir sécurisé aussi d'un autre côté en ayant des fournisseurs fiables et qui ont l'expérience, qui vont livrer dans les délais. Parce que, bon, c'est une publicité qu'on entend souvent: livrer dans les délais promis.

Donc c'est certain que du côté d'Hydro-Québec, eux vont avoir cette préoccupation-là.

1915 Maintenant, comment concilier ça, ça peut être difficile de trouver des mesures concrètes.

PAR M. PATRIC FRIGON:

1920 Oui, effectivement. Je peux pas parler au niveau de l'ensemble de la Côte-Nord, parce que je connais pas personnellement les jeunes entrepreneurs de partout. Nous, on vient de la région de Manicouagan.

1925 Je peux vous dire qu'il y a de jeunes entrepreneurs très dynamiques qui vont être capables de faire leur place et d'aller chercher leur part là-dedans, comme d'autres ailleurs dans la région.

1930 Maintenant, pour revenir sur ce que monsieur Dériger demandait tantôt, au niveau des jeunes, les gens qui sont passés précédemment, c'est monsieur Fortin, disait qu'il y avait des mesures au niveau de la formation, parce qu'il y a des jeunes entrepreneurs, mais tu as des jeunes aussi qui sont pas des entrepreneurs, mais qui vont aussi essayer de tirer leur part là-dedans, et notamment d'acquérir la formation nécessaire au niveau de la construction.

1935 Et ça, s'il y a une ouverture de la part du promoteur, de la part des syndicats et de la Commission du travail pour faciliter cette formation-là, c'est une autre façon pour les jeunes de prendre leur place dans un projet comme le projet Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1945 Oui, dans le même ordre d'idées! La Jeune chambre de Manicouagan a vécu plusieurs impacts, plusieurs projets de nature économique, et les impacts de ces projets-là ont été nombreux bien sûr. Puis la semaine passée, nous avons entendu plusieurs mémoires des gens de la Minganie, des organismes facilitateurs en matière entrepreneuriale.

1950 Est-ce qu'il y a des contacts entre la Jeune chambre de Manicouagan et ces organismes facilitateurs de la Minganie?

PAR Mme JOSÉE PARISÉE:

1955 Présentement, non. C'est que nous, on est une organisation qui est née en 2005, en novembre 2005, donc on est jeune, on n'a pas énormément d'expérience encore au niveau des concertations sur des projets de telle envergure.

1960 Éventuellement, oui, c'est sûr qu'on aimerait avoir des discussions avec les jeunes de la Minganie pour peut-être créer pour eux une jeune chambre, les aider à monter une jeune chambre dans leur coin. Puis en même temps, bien, ça pourrait leur permettre de se créer des réseaux de contact, d'essayer d'avoir des choses, d'essayer de créer des réseaux de contact aussi avec la jeune chambre de Manicouagan.

1965 Et on sait qu'au niveau de la municipalité de Sept-Îles, il y a le comité jeune qui fait partie de la chambre de commerce de Sept-Îles. Donc peut-être de créer des liens avec chacune des jeunes chambres ou avec chacun des secteurs jeunes peut être très très très intéressant pour nous, et c'est pas un manque de volonté, c'est juste vraiment qu'on est, vous voyez la réalité de la Côte-Nord, on est un très long territoire, donc à ce moment-là, c'est sûr qu'éventuellement, ça pourrait être intéressant.

1970 On fait partie du Regroupement des jeunes chambres du Québec qui ont déposé aussi un mémoire ici, donc eux aussi ont une volonté peut-être de pouvoir nous aider à pouvoir travailler à développer une jeune chambre en Minganie.

1975

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

1980

PAR M. PATRIC FRIGON:

On est une jeune chambre, mais les idées que vous avancez, effectivement, c'est intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

1990

**CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES
DU SECTEUR OUEST DE LA CÔTE-NORD**

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Nous allons maintenant inviter la Corporation des services universitaires secteur ouest de la Côte-Nord, monsieur Jean Daniel Ngatcha Kuipou.

Bonsoir monsieur et à vous la parole.

2000

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

Bonsoir messieurs les Commissaires. Je suis effectivement Jean Daniel Ngatcha Kuipou, je suis le directeur général de la Corporation des services universitaires secteur ouest de la Côte-Nord.

2005

Mon propos va s'articuler en trois (3) parties. La première partie, je veux présenter la structure qui est la Corporation des services universitaires; la deuxième partie, je veux vous clarifier le regard que nous jetons sur le projet par rapport à son ancrage dans le milieu et particulièrement dans la Côte-Nord; et la troisième partie, je vais essayer de récapituler les propositions que nous faisons, les recommandations que nous faisons par rapport au projet.

2010

Je veux d'abord vous faire savoir que la Corporation des services universitaires est une structure à but non lucratif qui a pour mission de rapprocher les prestations universitaires et de fournir les prestations universitaires de qualité dans le secteur ouest de la Côte-Nord.

2015

Le secteur ouest de la Côte-Nord va de Tadoussac à Baie-Trinité. Pourquoi, parce que vous êtes, depuis un certain temps dans le milieu, vous savez déjà que la Côte-Nord n'a pas d'université. Et il était question pour nous dans la politique de rétention des jeunes en région, d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et également d'améliorer la qualité des prestations en général et de développer une économie du savoir dans la région, de créer des structures qui devaient rapprocher les services universitaires dans la région.

2020

Et les services universitaires, ici, c'est de deux (2) dimensions, la formation par le biais du courtage à travers les partenaires universitaires reconnus, et particulièrement les universités du réseau de l'Université du Québec, et également la recherche.

2025

2030 La recherche vise essentiellement le service aux collectivités et le développement durable et la pérennisation des ressources. Nous œuvrons beaucoup pour l'utilisation, vers l'utilisation rationnelle des ressources, parce que nous croyons au renouvellement de certaines ressources et nous croyons aussi avec fermeté que la bonne utilisation des ressources peut promouvoir le développement en général et le développement durable en particulier.

2035 Sur ce, je veux vous présenter brièvement le regard que nous portons sur le projet à travers la recherche de services aux communautés. Nous sommes interpellés par le projet sur la rivière Romaine qui est un complexe hydroélectrique.

2040 Nous sommes interpellés pourquoi, parce que notre région qui est une seule région périphérique, une région ressource, ne peut que se développer par l'exploitation rationnelle de ces ressources. Et parmi ces ressources, il y a de l'eau. C'est au moins un don de la nature que nous avons, l'eau, les cours d'eau, etc.

2045 Comment exploiter rationnellement ces cours d'eau pour le développement de notre région? Nous nous appuyons d'abord sur une réalité certaine, parce que le portrait régional dans le monde veut que les investissements à caractère public et structurant, les projets structurants se basent essentiellement sur la démographie. Or nous ne sommes pas une région à grande démographie.

2050 Les régions périphériques produisent des ressources, ont un potentiel en ressources, mais ce sont les métropoles qui profitent directement des retombées économiques de ces ressources par le biais du développement.

2055 Ainsi, on a jeté un regard croisé sur une autre région, on a constaté qu'effectivement, les infrastructures hydroélectriques étaient un moyen essentiel pour développer notre région, mais on s'est questionné essentiellement, est-ce que ces infrastructures rapportaient énormément dans nos régions! C'était la première question, le questionnement des retombées économiques.

2060 La deuxième question qu'on s'est posée, et nous avons essentiellement suivi le déroulement des différents travaux de votre Commission, et nous avons apprécié à sa juste valeur les observations et les recommandations de tous ceux qui sont passés avant nous durant la période de la phase de mise en route de ce projet, et on voulait pas se répéter. On s'est dit, par rapport aux barrages, par rapport aux infrastructures hydroélectriques, quelles sont les retombées directes et les coûts pour nos régions?

2065 Comme coûts pour nos régions, nous avons essentiellement recensé un point obscur sur le plan scientifique. Le point obscur sur le plan scientifique, c'était l'érosion des berges.

Nous avons exploité les travaux de plusieurs scientifiques à ce niveau qui disent que l'érosion des berges est essentiellement liée aux changements climatiques, mais également l'érosion des berges est également liée à la présence, l'accélération du processus de dégradation

2070 des berges est aussi liée à la présence des infrastructures ou des réalisations hydroélectriques, des équipements hydroélectriques.

2075 Mais la communauté scientifique n'est pas tranchée à ce point. Il y a deux (2) écoles qui se battent. Une école qui certifie que les changements climatiques sont responsables de l'érosion des berges.

Et il y a une autre école qui dit que la présence des infrastructures ou des équipements hydroélectriques accélère le processus.

2080 On a coupé la poire en deux (2), nous, au niveau de la Corporation des services universitaires, en disant, en tant que scientifiques, il faut avancer avec prudence et mettre en place et nous appuyer, actionner le levier du principe de précaution.

2085 Que veut dire le principe de précaution? Comme la communauté scientifique n'a pas encore trouvé le coupable, mais que le phénomène est réel dans notre région, et la cartographie des problèmes liés à l'érosion des berges est accentuée dans les régions où il existe quand même des cours d'eau sur lesquels on a construit des barrages, on s'est dit ceci: il est important pour nous de venir aujourd'hui attirer votre attention, attirer l'attention des concepteurs du projet sur le lien qu'il peut y avoir lieu, de manière directe ou indirecte, dans le cadre d'une vision prospective sur la présence des barrages et l'érosion des berges.

2090 Et le projet nous donne une opportunité, nous, comme développeurs, de nous appuyer sur ce projet également pour mener des actions concrètes de lutte contre l'érosion des berges dans notre région, des actions menées par la base, des actions endogènes, des actions portées par les populations et par les communautés locales.

2100 Pourquoi on s'est posé cette question, pourquoi avons-nous pris cette initiative, cette avenue comme solution, c'est tout simplement, vous le savez autant que moi, que toutes les solutions préconisées pour la lutte contre l'érosion des berges dans notre région ne cadrent pas avec les visions des populations. On s'est dit, pourquoi ne pas, à travers ce projet, concilier le savoir expert et le savoir pratique!

2105 Et également, nous sommes venus ici vous faire savoir que si le promoteur s'engage sur cette voie, ce sera une avenue plausible pour pouvoir se concilier avec les populations bénéficiaires, dans la mesure où l'opinion publique dans notre région associe la dégradation des berges à la présence des barrages.

2110 Sur ce point, nous avons fait certaines recommandations, et notre présence ici n'est pas uniquement, n'est pas pour vous faire savoir qu'Hydro-Québec est responsable de l'érosion des berges. Non, il faut clarifier les choses.

2115 Nous vous avons fait savoir que la communauté scientifique est partagée sur ce point. Il n'y a pas qu'un lien de causalité direct entre l'érosion des berges et la présence des infrastructures hydroélectriques dans notre région et partout dans le monde, mais il s'avère que la présence des équipements hydroélectriques accélère le processus, de par les écrits, de par la théorie et de par le résultat des recherches que nous avons eu à exploiter.

C'est ainsi que nous vous proposons certaines recommandations.

2120 La seule recommandation part d'un constat. On s'est dit, pourquoi créer un fonds des générations pour payer la dette? Or les populations ici où la ressource est exploitée a des problèmes liés à l'érosion des berges, liés à leur qualité de vie, liés à l'aménagement de leur territoire. Il est indispensable qu'on associe le projet Romaine à la lutte contre l'érosion des berges dans notre communauté, dans notre région. Ce sera pour nous un des points gagnants du projet.

Et dans cette voie-là, ce sera du gagnant-gagnant entre le promoteur et la communauté.

2130 Nous faisons cette proposition à travers un regard transversal sur toute la Côte-Nord. On s'est dit, si une telle proposition, je peux même dire, loin d'être une proposition, c'est un plaidoyer, parce qu'il faut centrer les choses comme elles se doivent, c'est un plaidoyer. Et pourquoi un plaidoyer, parce que nous saisissons le fait que le ministère du Développement durable, chargé du développement durable, a créé une Chaire de recherche sur la lutte contre l'érosion des berges à l'Université du Québec à Rimouski, et déjà, cette chaire de recherche est en train, à travers la Corporation des services universitaires, de vouloir intervenir dans notre région comme projet pilote pour lutter contre l'érosion des berges.

2140 Le premier, c'est Pointe-aux-Outardes. Et à travers Pointe-aux-Outardes, ils vont se déployer sur toute la Côte-Nord.

On s'est dit, pourquoi ne pas associer, jeter un regard durable et qu'Hydro-Québec prenne en compte, dans les retombées économiques du projet, la lutte contre l'érosion des berges.

2145 C'est le message que nous, on avait à passer ici ce soir, et c'est pourquoi nous sommes là.

2150 Je veux m'arrêter sur ce point, parce que vous avez reçu notre mémoire, et vous avez l'économie de ce mémoire, et s'il y a des questions particulières, je suis prêt à éclairer les commissaires sur ce point.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

2160

Justement concernant l'érosion des berges, vous avez invoqué le principe de précaution. Le principe de précaution, pour être activé, requiert l'existence d'études scientifiques, c'est-à-dire donc normalement validées par les pairs.

2165

Est-ce que vous avez des références, des sources de références à nous donner, particulièrement sur ces questions-là d'érosion des berges, donc vraiment des références précises à ce sujet-là qui mentionneraient à ce moment-là des études qui démontreraient ou qui donneraient des indications scientifiques que la présence des barrages d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord pourrait causer ou aggraver le problème d'érosion?

Est-ce que vous avez des sources précises?

2170

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

2175

J'ai effectivement discuté avec Pascal Bernatchez, le responsable de la Chaire de recherche du Québec sur l'érosion des berges qui a la documentation appropriée, je peux me rapprocher de lui, qu'il me transmette cette documentation. En corrigeant mon mémoire, je pourrais mettre ça à votre disposition.

2180

Parce que sur ce point-là, il a évoqué uniquement la diminution des sédiments avec la présence des barrages comme effet accélérateur de l'érosion des berges.

Nous avons des documents scientifiques à propos.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185

Bien c'est ça, autrement dit, il faut qu'il y ait des études, des analyses énergétiques par exemple sur l'énergie des vagues de tempête, c'est quoi la contribution, des choses comme ça. Après ça, débit lent, sédimentaire, côtier, dans la dynamique sédimentaire, au moins à certains endroits, pour nous indiquer c'est quoi la proportionnalité des choses, pour savoir est-ce que les barrages jouent un effet par exemple local ou régional.

2190

C'est ça que j'aimerais voir, si vous pouviez nous donner des références à ce sujet-là.

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

2195

Effectivement, je vous le promets.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez nous faire une annexe, à ce moment-là on mettra ça en annexe comme le DM41.1, ce sera une annexe à votre mémoire. Ce serait apprécié.

2200

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

Oui.

2205

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Dans une de vos recommandations, la première en fait, vous dites que la chaire de recherche est disposée à collaborer dans le cadre de cette composante, donc est-ce que vous pouvez nous expliquer quel type de collaboration vous pouvez offrir?

2210

C'est avec Hydro-Québec, j'imagine, ou au niveau théorique, au niveau pratique, quel est le sens de la collaboration?

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

2215

Je vous ai fait savoir que la chaire de recherche nous a déjà écrit officiellement, le recteur de l'Université du Québec à Rimouski nous a écrit pour collaborer dans le cadre de la lutte contre l'érosion des berges.

2220

Nous avons également la correspondance qu'on peut verser dans le dossier en annexe.

Également, c'est sur le plan pratique, avec comme premier projet pilote la lutte contre l'érosion des berges, la protection des berges à Pointe-aux-Outardes, sur le plan pratique.

2225

Il est question dans ce projet, si vous voulez que je m'étende un peu sur le projet, sur la vision du projet, il est question de mettre en pratique, c'est un projet pilote multisites, de mettre en pratique à Pointe-aux-Outardes toutes les méthodes de lutte contre l'érosion des berges qui ont fait la preuve dans le monde, avec les populations, la communauté de Pointe-aux-Outardes, le comité responsable à Pointe-aux-Outardes.

2230

La technique qui va porter les fruits, qui va satisfaire les populations, seraensemencée et à Pointe-aux-Outardes et dans les autres régions affectées sur la Côte-Nord.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2235

Donc c'est vraiment un projet pratique, là, un projet pilote?

PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:

2240 C'est un projet pratique, pratico-pratique comme on dit généralement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2245 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

2250 **PAR M. JEAN DANIEL NGATCHA KUIPOU:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Bonne soirée.

2260 **GROUPE-CONSEIL TDA**

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Nous allons maintenant inviter le Groupe-conseil TDA avec monsieur Sylvain Brisson.

Bonsoir messieurs.

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

2270 Bonsoir. Messieurs les Commissaires, je me présente, je suis Sylvain Brisson, ingénieur de formation, directeur général du Groupe-conseil TDA.

M'accompagne Jacques Parent qui est ingénieur, directeur du département de mécanique électricité, du Groupe-conseil TDA.

2275 Nous avons un mémoire qui est assez factuel, mais qui va vous donner l'histoire d'une firme de génie-conseil présente sur la Côte-Nord depuis plusieurs années.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début, "Le Groupe-conseil TDA...")

2280

FIN DE LA LECTURE (Page 3, cinquième paragraphe, fin, "... et industriel.")

On parle du début des années quatre-vingt.

2285 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, "À titre d'exemple...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

PAR LE PRÉSIDENT:

2290

Merci monsieur Brisson pour votre présentation.

On a eu plusieurs mémoires justement qui traitaient jusqu'à maintenant de mesures peut-être additionnelles qu'Hydro-Québec pourrait proposer ou mettre de l'avant, par exemple on parlait dans les aspects de fractionnement de contrats notamment.

2295

De votre côté, vous semblez être pleinement satisfaits de ce qu'Hydro-Québec fait actuellement. Est-ce que vous avez des propositions, par exemple, d'améliorations, ou vous dites OK, c'est très bien comme ça, et ça doit simplement continuer comme ça?

2300

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

Bien, je vais vous dire, on est satisfaits, mais on travaille toujours très fort pour obtenir un niveau de participation plus élevé dans les projets d'Hydro-Québec.

2305

Au fil des ans, on est rendu quatre-vingts (80) employés, puis on a développé une très bonne expertise dans le domaine hydroélectrique, puis on pense que, comme je disais tantôt dans le mémoire de l'AICQ, il y a dix (10) firmes régionales sur la Côte-Nord, et je crois que, sans vouloir enlever le pain et le beurre des grandes firmes de Montréal, il y a encore du volume qui pourrait être octroyé aux firmes régionales.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'à la fin de votre mémoire, vous dites "après avoir fait la démonstration", c'est-à-dire que si j'ai compris l'explication, le mandat d'ingénierie de la centrale Romaine-2 a été accordé par Hydro-Québec au consortium RSW/SNC-Lavalin, et vous dites que c'est après avoir fait la démonstration, le contrat a été modifié, ou vous avez dû entrouvrir la porte de force, ou on vous avait dit: êtes-vous capable d'en faire spontanément?

2315

2320

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

En fait, on dit, grâce à l'appui d'Hydro-Québec, c'est bien évident que les grandes firmes obtiennent des contrats, Hydro-Québec a une politique de retombées régionales. Mais les

2325 grandes firmes, pour donner de la sous-traitance, il faut faire la démonstration qu'on a les compétences, le personnel, et qu'on le fait régionalement.

C'est ce qu'on a fait dans le cas de Romaine-2 et qu'on a obtenu la participation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 C'est dans ce sens-là. C'est-à-dire que les firmes devaient approcher des firmes régionales, si je comprends bien?

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

2335 Non, c'est l'inverse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 C'est vraiment vous qui êtes allés...

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

2345 C'est l'inverse. Les grandes firmes sont nommées, et c'est les firmes régionales qui doivent aller vendre leurs services.

2350 Évidemment, on a l'appui d'Hydro-Québec pour des retombées régionales, mais c'est pas coulé comme les contrats de construction, par exemple. Les contrats de construction, on parlait de la clause du quarante pour cent (40 %) puis ces choses-là, mais dans le domaine du génie, c'est pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 C'est le point que je voulais éclaircir, très bien.

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. SYLVAIN BRISSON:

2360 Merci beaucoup.

2365

CONSEIL CENTRAL DE LA CÔTE-NORD CSN

PAR LE PRÉSIDENT:

2370

Nous allons maintenant inviter le Conseil central Côte-Nord CSN, monsieur Réjean Bradley.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

2375

PAR M. RÉJEAN BRADLEY:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir les Commissaires.

2380

Je suis Réjean Bradley, je suis conseiller syndical au service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN, et je me présente ce soir comme porte-parole du Conseil central de la Côte-Nord.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Le Conseil central...")

2385

FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, "... à des ententes...")

Assurant le développement de l'emploi ou encore la réduction des gaz à effet de serre et les performances environnementales.

2390

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, "Maintenant que...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, troisième ligne, "... les plus menacées.")

2395

De dévitalisation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "C'est cinq (5) fois plus...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier paragraphe, fin, "... algue rouge.")

2400

Qui a envahi un peu notre territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, deuxième paragraphe, début, "La contribution...")

2405

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, "... générations futures.")

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bradley, merci pour votre présentation.

2455 Néanmoins, des fois, le mercure retombe sur des lacs directement, et ça, c'est pourquoi on trouve des lacs naturels isolés soi-disant des industries qui ont des hauts taux de mercure dans le poisson. C'est le cas de la Baie-James, c'est le cas de différents lacs au Québec.

2460 N'empêche, une des meilleures façons que nous avons au Québec de libérer ce mercure emprisonné dans nos sols, c'est de les inonder derrière des barrages hydroélectriques. C'est probablement la façon la plus efficace que nous avons trouvée pour libérer cette contamination dans le poisson et, comme on a vécu l'expérience à la Baie-James, vers les humains.

2465 Notons qu'une des plus hautes concentrations jamais mesurées dans le monde de méthylmercure chez les êtres humains ont été trouvées dans le territoire de la Baie-James, dans les années soixante-dix, quand on a commencé à tester les Cris de la Baie-James.

2470 Hydro-Québec, si Hydro-Québec a une chose à regretter dans sa politique de grands barrages, c'est probablement la contamination de vastes territoires du Québec: réservoir Gouin, La Grande, bientôt la Rupert, Eastmain, Manic, lac Robertson. On va voir ce qui va arriver à la Sainte-Marguerite.

Tous ces barrages, tous ces ouvrages d'Hydro-Québec ont contaminé le poisson à un point tel qu'Hydro-Québec dépense beaucoup d'argent pour convaincre les pêcheurs autochtones et non autochtones de ne pas les manger.

2475 Alors c'est un impact majeur. Ironiquement, on nous dit que le projet Romaine va réduire l'impact des centrales thermiques au charbon. Peut-être que c'est vrai. Un des impacts majeurs des centrales thermiques au charbon sur la côte-est américaine, c'est la contamination des lacs par le mercure à cause des rejets de mercure par les centrales thermiques.

2480 Ironiquement, pour exporter de l'énergie propre aux Américains, pour éviter que les Américains se polluent au mercure par leurs centrales thermiques, nous, ici au Québec, on va polluer nos poissons avec du mercure.

2485 Rentrons un peu dans le phénomène! Hydro-Québec avait été demandé dans la directive de faire des analyses de sols. Hydro-Québec a répondu dans une série de correspondances, avant que vous soyez nommés commissaires, on ne croit pas la relation entre le mercure sol et le mercure poisson. Il y a d'autres phénomènes, il y a en masse de mercure, le mercure n'est pas la force qui pousse la contamination du poisson.

2490 Dans l'étude d'impact, dans la partie méthode et dans la partie mercure, on mentionne par contre qu'il y a eu effectivement des forages – étant géomorphologue, vous l'avez probablement vu, cette section-là, sinon je vous recommande de la regarder – faire des forages pour le sol induré, des sols durs, des forages ont été faits.

2495 Il y a eu plus de mille (1000) forages qui ont été faits, géotechniques, et de ces mille (1000) là, je pense que plus d'une cinquantaine qui ont été analysés en ce qui concerne le mercure.

2500 Et toute l'étude d'impact et toute la méthodologie d'Hydro-Québec, semblerait-il d'après la lecture de l'étude d'impact, et des références, réfèrent à cette étude-là de sols indurés, pour tenter de rentrer dans leur modèle, Hydro-Québec eau, Hydro-Québec mercure, le modèle prédictif qui nous dit combien de mercure va se retrouver dans le brochet du réservoir Romaine-2, c'est un modèle mathématique.

2505 On a été très déçus du fait qu'Hydro-Québec n'ait pas, dans son étude d'impact, déposé en décembre 2007, fait les sols de surface, parce qu'on le sait, avec notre expérience à la Rupert, et on a analysé – la SVP et Fondation Rivières, Sierra Club, Révérence Rupert et autres ont fait des analyses, des expertises – et on a trouvé un profil mercure important, entre autres dans la fraction organique, la fraction de surface des sols. C'est ce mercure-là, dans la surface
2510 des sols, qui est transformé en méthylmercure qui contamine le poisson.

Et là, je vous le dis, jeudi dernier, en regardant, en préparant ma présentation devant vous ce soir, et en référant à un commentaire que quelque chose d'Hydro-Québec aurait dit dans le Journal de Montréal après notre descente de la Romaine au mois d'août, qu'il y aurait vingt-cinq (25) sites échantillonnés, sols en surface mercure. Et nous avons cherché.
2515

Et nous avons cherché dans le site du BAPE et dans le site de l'Agence canadienne. Et jeudi soir, par accident, en cliquant sur les études sectorielles et en allant à la fin, j'ai trouvé tout d'un coup cette étude-là.
2520

Cette étude a été déposée en avril 2008, des échantillonnages dans les différents secteurs de la Romaine, échantillonnages en 2007. Nulle part est-ce que cette référence-là est citée dans l'étude d'impact, nulle part dans l'étude d'impact déposée en 2007. J'ai pas vérifié, en passant, le complément d'étude d'impact d'à peu près trois cents (300) pages déposé par le promoteur à la Direction d'évaluation environnementale, et peut-être chez vous aussi. J'ai pas vérifié si c'est référé là.
2525

Mais toute l'étude d'impact, tout le modèle prédictif du mercure dans le poisson des différents secteurs du projet, d'après mon analyse de la méthode mercure, méthode poisson, et les références associées, nulle part est-ce qu'on mentionne cette étude-là.
2530

C'est intéressant parce que l'étude déposée fait mentir l'étude des sols indurés. On remarque que dans les sols de surface, nous avons une importante quantité de mercure dans la partie organique, donc dans les sols de surface qui ne sont pas vérifiés avec la méthodologie utilisée par le promoteur, donc les sols indurés.
2535

2540

Essentiellement, le mercure ne se trouve pas dans les sols indurés, erreur d'Hydro-Québec, et peut-être pas une erreur du tout, le mercure se retrouve dans les sols de surface, et c'est seulement en août 2007, et déposée en avril 2008, cinq (5) mois après le dépôt de l'étude d'impact, qu'on en parle.

2545

C'est une faille fondamentale. Et si, messieurs les Commissaires, vous acceptez le projet, vous le recommandez, s'il vous plaît dites au moins à Hydro-Québec que c'était pas correct ce qu'ils ont fait. Ils savaient qu'ils devaient le faire, c'était dans les directives, ils l'ont pas fait, ils l'ont fait après, ils l'ont fait trop tard, et l'étude d'impact est viciée par ce manque important de données techniques pour prédire quel va être le niveau de contamination du complexe Romaine.

2550

La prochaine! Dans cette étude-là par contre, on va rentrer dans l'étude, on remarque aussi différentes drôles de choses.

2555

Lors du projet de la Romaine, le professeur Parent de la Commission géologique du Canada, lors d'un échange avec Hydro-Québec, a dit à Hydro-Québec – Hydro-Québec dit: Le mercure dans le sol, c'est pas important pour prédire la concentration, le mercure dans le poisson, c'est monsieur Schetagne qui aurait dit ça, regardez les transcriptions du projet Rupert. D'une façon ou d'une autre, il y a pas de mercure dans le sol de la Rupert.

2560

Et monsieur Parent de la Commission géologique a répondu du tac au tac: Je vais vous dire pourquoi il y a pas de mercure, c'est parce qu'ils ont échantillonné du sable. En tant que géomorphologue, vous savez que le mercure s'attache aux particules organiques, donc le sable, il y en a pas beaucoup.

2565

On remarque que dans l'étude faite, qu'il y a beaucoup de sable, sable-gravier et très très peu de sites organiques, matières organiques, matières organiques sur le sable. Essentiellement sur tous les sites, c'est un peu en regardant la décision d'échantillonnages, qu'Hydro-Québec a quasiment décidé de ne pas échantillonner là où il risquait de trouver du mercure. Peut-être que je me trompe, et si j'avais participé évidemment, même si j'avais participé aux périodes de questionnement, je savais même pas que l'étude existait.

2570

Aussi, un autre problème avec la méthodologie, les brûlis. On s'entend, là, des brûlis récents. Donc des brûlis récents – la prochaine, OK!

Donc, peux-tu revenir à celui d'avant! Brûlis récents.

2575

La prochaine! Alors donc, il y a beaucoup de brûlis récents. Un des protocoles, et puis il faut être logique, on sait que le mercure s'évapore facilement, et quand on échantillonne du mercure sur un brûlis, bien, on risque de pas en trouver.

2580 Un des protocoles établis entre autres par Parent, pour déterminer les teneurs de mercure dans une zone qu'on risque d'inonder avec un projet, c'est d'éviter les brûlis et d'aller vers le sol organique. Mais malgré ça, Hydro-Québec a effectivement échantillonné deux (2) endroits où il y avait des très très fortes teneurs de mercure dans ce qu'on appelle les folisols ou des zones de fort dépôt organique.

2585 Et ici, j'ai comparé les données de la Baie-James. Alors le rouge, c'est les données de cette étude d'avril 2008, les concentrations de mercure dans le sol de surface, dans le sol organique, j'ai comparé ça aux données qui ne sont pas rouges, les données de la Rupert.

2590 Donc premier constat! Est-il possible que les sols organiques de la région Romaine contiennent plus de mercure que les sols organiques de la Rupert?

2595 Et vu que le modèle mathématique utilisé pour déterminer les concentrations de mercure Rupert et Romaine se ressemblent beaucoup, est-il possible, en ne faisant pas un échantillonnage préalable à la détermination des taux de mercure dans le poisson, est-il possible qu'Hydro-Québec a sévèrement sous-estimé les concentrations de mercure dans le poisson, si ce projet est autorisé?

2600 Hydro-Québec dit dans l'étude, le consultant d'Hydro-Québec dit dans l'étude de 2008 que le sol Rupert ressemble au sol Baie-James. Peut-être qu'ils ont raison, mais j'ai des doutes, des sérieux doutes.

2605 La prochaine! Donc si on prend cette fameuse étude 2008, même avec ses failles, et si on prend uniquement les horizons organiques, le peu qu'ils ont échantillonné des sites avec des importants horizons organiques, j'ai calculé avec la charge de mercure pour chaque horizon organique la superficie, la superficie du territoire inondé, le projet Romaine va libérer trois cent quarante-cinq kilogrammes (345 kg) de mercure, ce qui est grand. Qu'on pense qu'on peut contaminer un poisson avec point cinq microgrammes (0,5 µg) de mercure, c'est une quantité phénoménale.

2610 Autre trouvaille, et ça, Hydro-Québec ne le dit pas, c'est qu'ils ont aussi trouvé du méthylmercure, donc la forme de mercure qui se concentre dans le poisson, dans les sols organiques. Donc déjà actuellement, au moment où je vous parle, à côté du ruisseau Bernard, de la rivière Bernard, il y a un site sur la Romaine où il y a du méthylmercure déjà.

2615 Donc c'est-à-dire qu'au lieu de passer dans l'étape de transformation mercure à méthylmercure qui prend un certain temps, il y a déjà du méthylmercure dans les sols!

2620 Donc le niveau de contamination va être direct au niveau du projet Romaine, au moins dans le réservoir 2.

La prochaine! Et ceci est confirmé depuis longtemps. Nos amis ontariens ont décidé de mettre de côté des lacs dans le nord-ouest de l'Ontario, "Experimental Lakes Area", alors c'était un projet, ils ont décidé de mettre de côté des lacs et de les contaminer, contaminer aux pluies acides, contaminer aux pesticides. Alors il y a plusieurs lacs, en fait six cents (600) lacs.

2625

Alors c'est une zone, c'est un laboratoire canadien pour étudier la contamination des lacs, et ils ont décidé de faire un petit réservoir. C'était même financé, en passant, par Hydro-Québec, Hydro Manitoba.

2630

Et dans cette étude-là, on a déterminé que les zones qui contiennent le mercure, on a échantillonné avant l'inondation, et on a échantillonné après l'inondation.

2635

Et comme on pouvait s'attendre, c'est dans les zones où il y a du mercure. Et cette zone-là où il y avait le mercure, c'est des zones qui avaient le méthylmercure, et que le méthylmercure était directement proportionnel aux concentrations de mercure totales préinondation. On voit une relation donc, jaune, c'est mercure avant inondation, rouge c'est méthylmercure au même point après inondation.

2640

Et on voit que c'est quasiment une relation directement proportionnelle. Ça se continue dans le méthylmercure dissous dans l'eau et dans le poisson.

En passant, Hydro-Québec dit que c'est pas le mercure dans le sol qui dépend de l'effet de méthylation, c'est le carbone organique.

2645

Les études faites, contrôlées par des chercheurs universitaires "of Experimental Lakes Area" font mentir Hydro-Québec.

2650

La prochaine! La relation est linéaire entre mercure préinondation et méthylmercure postinondation. On voit la différence, la relation est moins claire avec le carbone.

Donc conclusion! Qui dit mercure dans le poisson dit avant mercure dans le sol.

2655

S'il vous plaît, messieurs les Commissaires, si vous avez une leçon à faire à Hydro-Québec, c'est de leur dire d'arrêter de réinventer la science du mercure "and get with the program"! Quand tous les chercheurs sont d'accord qu'il y a une relation entre méthylmercure et mercure, et que plus il y a du mercure dans le sol, plus qu'il risque d'y avoir du méthylmercure dans le poisson, ça devra faire partie de la décision d'Hydro-Québec, des fois, de faire des projets ou non, ou d'inonder des zones ou non, ou de faire des projets à barrages inondables versus des projets au fil de l'eau, sans réservoir.

2660

Prochaine! Autre problème, et ça, c'est un peu nouveau! On sait que le mercure est déposé. Depuis les années quatre-vingt, on a un réseau nord-américain pour faire la surveillance du mercure, et on est chanceux, il y a un poste qui mesure le mercure depuis les années deux

2665 mille, sur la côte ouest de Terre-Neuve, tout proche évidemment du projet. C'est le poste qui analyse les retombées de mercure.

Et j'ai regardé les données.

2670 La prochaine! J'ai remarqué les données, donc le projet Terre-Neuve, on a quatre-vingt-une (81) mesures, de janvier 2006 à septembre 2007, et j'ai une retombée moyenne de quatre virgule huit huit grammes (4,88 g) de mercure par mètre cube. Et vous allez voir l'importance par rapport au projet hydroélectrique.

2675 La prochaine! Donc en prenant les retombées de mercure, j'ai deux (2) retombées, j'ai les retombées justement du "Experimental Lakes Area" et les retombées de Terre-Neuve.

2680 J'aimerais vous faire remarquer, pour une raison qui est peut-être reliée au phénomène de ce qu'on appelle la précipitation à froid, il semblerait qu'il y ait des épisodes de retombées de mercure massives dans les zones nordiques. La littérature en parle.

2685 Donc si on prend les retombées de mercure et on regarde la superficie avant et après, et on compare les deux (2), on arrive à la conclusion que la superficie, l'augmentation de la superficie d'un réservoir hydroélectrique augmente la capacité de dépôt de mercure sur sa surface. C'est bien logique.

2690 Donc j'ai fait les calculs, et j'ai remarqué qu'il va y avoir une augmentation de dépôt de mercure sur la surface eau – il y a une différence entre un dépôt sur la surface terrestre où c'est emprisonné et la surface eau où c'est transformé – je vais arriver à ça un peu plus tard!

2695 Donc on parle que le projet Romaine va augmenter la superficie de retombées mercure de quatre point six (4,6) fois. Donc on parle de quasiment l'équivalent de retombées de mercure, à cause de la superficie du réservoir, que le mercure qui va être libéré par le sol.

2700 Donc il y a deux (2) effets mercure avec les projets, les grands barrages: l'inondation des sols et le mercure libéré et la création d'une vaste étendue qui va recevoir plus de mercure de retombé.

2705 Et c'est quoi la différence entre le mercure qui retombe sur l'eau et le mercure qui retombe sur le sol? La prochaine!

2710 Alors encore une étude de "Experimental Lakes Area" où on a fait une étude avec du mercure isotopique. On a littéralement mis du mercure dans un lac et on a arrosé du mercure par avion sur le bassin du lac, pour voir quelle était la contribution.

2715 Après trois (3) ans de suivi, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de mercure déposé sur le sol est immobile, est emprisonné dans la structure organique, et le mercure qui a été déposé

directement dans le lac a fait augmenter de trente pour cent (30 %) la concentration de méthylmercure dans le poisson.

2710 Donc en augmentant la superficie de réservoir avec des barrages, on crée des puits de mercure. Et là, on va me dire oui, Daniel, mais le mercure est dilué dans une plus grande masse d'eau. Ah! Le mercure est bioaccumulable, le mercure suit la chaîne alimentaire. Alors même un peu de mercure dans un vaste réservoir d'eau va monter la chaîne alimentaire et se multiplier dans sa concentration. C'est le phénomène de la bioconcentration. Petite concentration, grande

2715 étendue d'eau, poisson très contaminé, c'est ça qui est arrivé dans les Grands Lacs.

La prochaine! Ça, c'est la fameuse courbe d'Hydro-Québec qui nous dit où va se trouver la contamination de poisson. Ça, c'est le grand brochet et le touladi.

2720 Donc on a un pic, et ça baisse. Ce pic risque d'être beaucoup plus haut.

On a vu au lac Robertson, peut-être à cause du phénomène de retombées, que dans le cas, je pense que c'est dans le cas de la truite, et peut-être aussi la ouananiche, que les concentrations ont augmenté beaucoup plus haut. Est-ce que la même chose va arriver dans le

2725 réservoir de la Romaine? Bien, on va revenir ici dans une dizaine d'années, et on va le savoir.

La prochaine! Par contre, si je prends les données brutes et si je mets les données brutes – ça, c'est le cas, les données qu'on a le plus au Québec, c'est les cas du réservoir Robert-Bourassa, et les données d'Hydro-Québec – si on prend les données brutes qui sont

2730 difficiles à obtenir, Hydro-Québec, c'est rare qu'ils vont publier les données brutes de contamination de suivi.

Ils font évidemment, on appelle les longueurs standardisées, mais ça, c'est déjà modifié mathématiquement. Essayer de demander à Hydro-Québec d'avoir les données brutes, c'est pas

2735 facile.

Mais les données brutes que j'ai eues, les données brutes, si on les met, on remarque que la tendance est très différente du modèle. Alors peut-être qu'Hydro-Québec fait de la pensée magique pour satisfaire tout le monde que oui, après trente (30) ans, ça va être correct!

2740

Mais les données terrain ne sont pas vérifiées. Donc il y a cette zone d'incertitude. Ça, c'est pour le brochet.

La même chose, ça, si on applique par exemple le modèle qui ressemble un peu plus au modèle Romaine, ça, c'est le modèle qu'Hydro-Québec a développé pour le doré dans les biefs Rupert, on voit encore la même zone d'incertitude.

2745

Alors peut-être qu'on met dans quarante (40) ans de contamination au lieu de trente (30) ans. Mais on le sait pas.

2750 Il y a un problème fondamental. C'est que c'est Hydro-Québec qui fait ses propres suivis. Il y a pas de surveillance indépendante des grands projets d'Hydro-Québec.

Et même quand un universitaire participe, c'est souvent financé par Hydro-Québec.

2755 La prochaine! La conséquence de tout ça, c'est la contamination humaine. Alors des consultants pour Hydro-Québec ont tenté de prédire qu'est-ce qui va arriver. Alors ici, je vais expliquer un peu les tableaux.

2760 Ça, c'est Longue-Pointe-de-Mingan, et ça, c'est Mingan. Ça, c'est les pêcheurs de quarante (40) ans et plus, mâles-femelles. Actuel, ça, c'est les concentrations de mercure dans le cheveu.

Alors actuellement, c'est un point trois (1,3 µg) et après, on voit une augmentation.

2765 Alors l'augmentation chez les pêcheurs de Longue-Pointe-de-Mingan, quarante (40) ans et plus, va être de trente-huit pour cent (38 %) pour les mâles et quarante-cinq pour cent (45%) pour les femmes.

2770 Déjà, c'est inquiétant, parce qu'on sait que les femmes, les jeunes femmes en âge de procréer, le mercure les affecte beaucoup plus, parce que le mercure est transféré directement au fœtus.

On remarque à Mingan que la concentration va être plus élevée chez les mâles. Je m'inquiète moins pour les mâles. C'est vraiment les femmes.

2775 Mais si on regarde dans la population générale, tout d'un coup les mâles ont quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Pourquoi est-ce que les mâles de Mingan vont avoir une plus grande concentration de mercure, c'est à cause de leur régime alimentaire. La population générale.

2780 Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est ici. Ça, c'est les femmes, Longue-Pointe-de-Mingan et Mingan, femmes dix-huit (18) ans et plus en âge de procréer. On remarque qu'il va y avoir une augmentation de soixante-quatorze pour cent (74 %) et cinquante pour cent (50 %).

2785 Les concentrations d'augmentation ne sont pas élevées en fonction des normes actuelles. Néanmoins, on a un déficit toxicologique potentiel.

2790 Ça, en passant, c'est basé sur les prédictions mercure d'Hydro-Québec qui risque d'être fausses. Si les prédictions d'Hydro-Québec sont fausses de quarante pour cent (40 %), il faut refaire ces chiffres-là. La contamination humaine des populations innues qui utilisent la Romaine risque d'être plus grande.

2795 La prochaine! Hydro-Québec réinvente la science en ce qui concerne la toxicologie du mercure. Hydro-Québec propose une dose acceptable de quatorze (14) ppm dans le cheveu. Toute leur étude de risque du projet Romaine est basée sur le quatorze (14) ppm. Est-ce qu'ils vont atteindre quatorze (14) ppm, est-ce qu'ils vont approcher quatorze (14) ppm!

C'est faux. Et je pense qu'il y a un avis de Santé Canada qui dénonce ça aussi concernant le quatorze (14) ppm.

2800 Revenons à la base de la dose de référence! L'Agence de protection de l'environnement a proposé une dose de point zéro un (0,01 ppm), je vais pas rentrer dans les calculs, point zéro un (0,01 ppm), ça donne un (1) ppm de mercure sécuritaire. Cette dose-là est basée sur des études des femmes qui ont mangé de la baleine contaminée au mercure sur les îles Faroese. Et ces jeunes, ces femmes ont donné naissance à des enfants qui avaient des séquelles neurologiques. Et il y a un suivi de cette population qui se poursuit encore aujourd'hui.

2805 Donc la concentration sécuritaire de l'EPA est de un (1 ppm).

2810 La prochaine! La concentration sécuritaire de Santé Canada, Hydro-Québec mentionne que la dose est de deux (2 ppm), ici point zéro deux (0,02 ppm), ceci se transforme par des opérations mathématiques à deux (2) ppm dans les cheveux.

Donc la cible à ne pas atteindre est de deux (2) ppm dans le cheveu.

2815 Peux-tu reculer le tableau, l'autre? Voilà! Donc ici, on approche, dans certains cas, même avec les faibles concentrations d'Hydro-Québec, à la dose de deux (2 ppm) et qui dépasse même la dose de un (1 ppm).

2820 Ça, c'est pourquoi Hydro-Québec fait du shopping quand elle décide de choisir une norme. Minimalement, Hydro-Québec a l'obligation, peut-être légale, d'utiliser la norme, la dose acceptable de Santé Canada. On demande même pas d'utiliser la dose américaine, mais au moins Santé Canada, et pas inventer sa propre dose.

2825 En passant, la dose de Santé Canada est la dose qui définit la mise en marché du poisson commercial dans tout le pays.

2830 Alors on revient à la dernière! Donc la dose de quatorze (14 ppm) proposée par Hydro-Québec est dangereuse. Et encore une autre fois, si vous avez un message à envoyer à Hydro-Québec dans votre rapport aux gouvernements, s'il vous plaît, invitez-les à arrêter de réinventer la science et d'avoir un peu de respect pour ce qui a été établi.

Ce n'est pas parce que c'est Hydro-Québec qu'ils ont le droit de faire des choses à leur façon. Merci.

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Green pour votre présentation.

2840 Bien entendu, on va faire les vérifications que vous avez suggérées, notamment en ce qui concerne les compléments d'études qui ont été fournis par Hydro-Québec en réponse à des questions de ministères.

2845 Je me souviens que le mercure avait été abordé, mais effectivement, c'est volumineux, je peux pas me souvenir si l'éclairage qui était donné tenait compte de l'étude que vous mentionnez qui date de décembre 2007. La Commission va faire ce genre de vérification là notamment, et on va également regarder les autres points que vous mentionnez concernant le mercure.

2850 J'attire aussi votre attention, j'ai pas eu le temps de vraiment le voir, je ne l'ai que survolé très très rapidement en fin d'après-midi, on avait demandé les avis de Santé Canada sur différents sujets, l'avis a été déposé hier. On va regarder aussi, à la lumière sur le mercure, qu'est-ce qu'ils disent, et aussi, est-ce que l'avis est donné en tenant compte des dernières études. Et également, on va faire ce genre de vérification là.

2855 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Je vous réfère un peu à l'avis que Santé Canada a émis lors de la commission sur la Rupert. Et c'était essentiellement ça, Santé Canada en revenait pas, parce qu'Hydro-Québec avait aussi proposé quatorze (14 ppm) comme norme sécuritaire humaine.

2860 Alors il semble qu'Hydro-Québec n'apprend pas, on lui dit, c'est pas correct, Hydro-Québec, évidemment, un État dans un État, fait ce qu'elle veut.

2865 Et c'est dommage, parce qu'elle joue un peu avec la santé des gens. C'est son mercure qui risque de se retrouver dans la population innue. Elle devait quand même avoir une question d'éthique et de moralité d'au moins adopter une norme sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 On va regarder ça attentivement, dont en fonction de l'avis de Santé Canada qui vient de nous parvenir. Je pense que c'est hier ou ce matin qu'il est arrivé, mais on va le regarder.

PAR M. DANIEL GREEN:

C'est beau?

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vous remercie. Bonne soirée.

2880

**DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC**

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci met fin aux présentations de mémoires qui étaient à l'ordre du jour ce soir.

2890

On m'informe, avant de fermer la séance de ce soir, que monsieur Benoit Gagnon d'Hydro-Québec veut se prévaloir de son droit de rectification.

Je vais inviter monsieur Gagnon à s'asseoir ici à la table.

2895

Bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. BENOIT GAGNON:

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir messieurs les Commissaires.

2900

Hydro-Québec veut se prévaloir de rectificatifs concernant trois (3) mémoires qu'on a entendus ce soir.

Donc le premier rectificatif concerne le mémoire du Parti Vert du Canada et du Québec concernant la justification du projet.

2905

Donc il est faux de prétendre que le projet du complexe de la Romaine n'est pas justifié. L'énergie et la puissance de la Romaine répondront aux besoins du Québec à moyen et à long termes et ce, malgré les importants programmes d'efficacité énergétique et de développement d'énergie éolienne.

2910

De plus, nous avons aujourd'hui la certitude que nos voisins de l'est de l'Amérique du Nord, y compris certaines provinces canadiennes, sont demandeurs de cette énergie propre et renouvelable.

2915

Le deuxième point concerne les gaz à effet de serre. On veut mentionner que comme la rivière Romaine est très encaissée, il y aura pas d'enneiement important de tourbières. Comme on le sait, les tourbières sont surtout localisées dans la partie sud de la zone d'étude, de part et d'autre de la rivière Romaine.

2920 Concernant le mercure, il y aura pas d'impact du mercure sur les organismes de l'archipel de Mingan, car l'effet du mercure, dû à la création des réservoirs, n'existe plus à l'embouchure de la Romaine.

2925 Le deuxième rectificatif concerne le mémoire de la Fédération du saumon de l'atlantique et de la FQSA.

Donc dans leur mémoire, la FSA et la FQSA mentionnent que durant une période de plus ou moins un an, le débit prévu dans le tronçon en aval de la Grande Chute se situerait aux alentours de soixante-dix mètres cubes par seconde (70 m³/s).

2930 Concernant le temps de remplissage du réservoir de Romaine-2, nous souhaitons rectifier que le temps maximum de remplissage en conditions de faible hydraulité serait de quatre cent six (406) jours, et de quatre-vingt-dix-huit (98) jours en conditions d'hydraulité moyenne.

2935 Nous estimons à vingt-quatre (24) jours la période durant laquelle le débit au site de Romaine-1 serait en moyenne de soixante-dix mètres cubes par seconde (70 m³/s) en conditions d'hydraulité moyenne et à cinquante-neuf (59) jours en conditions de faible hydraulité.

2940 Hydro-Québec poursuit ses discussions avec le ministère des Pêches et Océans pour optimiser le débit réservé pendant la deuxième étape du remplissage du réservoir Romaine-2; il y a des réunions qui vont se tenir fin janvier 2009 concernant cet aspect.

2945 Le dernier rectificatif concerne le mémoire de la Société pour vaincre la pollution. Étant donné que c'est un aspect sur le mercure et la santé, on trouve important de faire les rectificatifs qui suivent!

Tout d'abord, c'est faux de prétendre que ce sont les Cris de la Baie-James qui ont les plus hautes teneurs en mercure au monde, c'est faux.

2950 Ensuite, on aimerait aussi mentionner que les Innus concernés par le projet ne pêchent pas le poisson, ne consomment presque pas de poisson dans la rivière Romaine. Donc c'est clairement défini dans l'étude d'impact que pour la communauté d'Ekuanitshit, c'est trois point trois pour cent (3,3 %) des poissons du régime alimentaire qui seraient touchés par le projet. Donc c'est une composante très faible, le poisson consommé. Les Innus consomment surtout le poisson pêché dans les lacs.

2955 Ensuite, on aimerait rectifier la dernière affirmation selon laquelle le quatorze (14) ppm proposé comme sécuritaire est dangereux pour la santé des gens.

2960 Puis ici, je vais vous lire un extrait de l'étude d'impact qui est très important à ce sujet:

"En effet, dans sa dernière révision de 2004, l'Organisation mondiale de la santé a établi la dose journalière acceptable de méthylmercure en fonction d'un seuil d'exposition de quatorze (14) ppm dans les cheveux de la mère pour la protection du fœtus. L'OMS considère que cette exposition n'entraînera aucun effet indésirable sur le développement du fœtus et de l'enfant.

2965

"Afin de s'assurer que ce seuil de quatorze (14) ppm soit respecté pour la grande majorité des personnes, l'OMS a d'abord calculé la dose d'ingestion journalière correspondante. Le modèle utilisé prédit que cette dose d'ingestion journalière est de un virgule cinq microgrammes par kilogramme (1,5 µg/kg) de poids corporel. Puis pour tenir compte des variations métaboliques individuelles, on a appliqué un facteur d'incertitude de six virgule quatre (6,4).

2970

"Aussi, la dose d'ingestion journalière, donc un virgule cinq microgrammes par kilogramme (1,5 µg/kg) de poids corporel, divisé par le facteur d'incertitude de six point quatre (6,4), donne une dose journalière acceptable de zéro virgule vingt-trois microgrammes par kilogramme (0,23 µg/kg) par jour de méthylmercure.

2975

"Cette dose journalière acceptable a été établie pour la protection du fœtus et de l'enfant considérés comme les individus les plus sensibles aux effets du mercure. Ce sont ces chiffres qui sont utilisés par Santé Canada et Hydro-Québec."

2980

Enfin, signalons que Santé Canada, dans un avis transmis à la Commission d'examen conjoint, le 5 décembre 2008, conclut que les niveaux d'exposition future obtenus sur les trois (3) populations étudiées demeurent faibles et donc non préoccupants pour la santé humaine.

2985

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur Gagnon.

2990

MOT DE LA FIN

2995

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci met fin à cette séance.

3000

Donc je vous invite à assister aux travaux de la Commission demain matin à compter de onze heures (11 h). Nous allons faire des séances, une petite séance l'avant-midi, donc de onze heures (11 h) à midi (12 h) environ, et ensuite de ça, nous allons reprendre à treize heures trente (13 h 30).

3005 Alors sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée et au plaisir de vous voir demain
3006 matin. Merci.

3010 SÉANCE AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2008 À ONZE HEURES (11 H)

3015 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
3016 d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3020 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.